

La Voix des Travaillleurs

de Bretagne, de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFERIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :
Nantes 120.71
Rennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :
Nantes : 10, Rue de Bel-Air
Rennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :
Syndiqués : 2 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-78 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air. — NANTES

La Journée de la C.F.T.C.

Mes chers amis,
Une fois encore la C. F. T. C. va faire appel à la charité publique. Cette fois cependant, c'est à vous, syndiqués chrétiens, qu'elle s'adresse plus particulièrement.

Sans doute le concours de ses amis lui reste acquis. « La Croix » et « L'Aube », entre autres, apporteront à notre Journée Confédérale un précieux appui, et la « Vie Catholique » lui consacra un numéro spécial.

Mais le rôle principal vous a été réservé, car la souscription destinée à nous apporter les disponibilités qui nous manquent a été en quelque sorte décentralisée. C'est grâce à la vente de l'insigne confédéral, transformé en insigne de propagande, vente que vous aurez à organiser de telle sorte qu'elle produise le meilleur effet, que nous espérons voir notre souscription toucher un public plus large que celui qui a bien voulu jusqu'ici répondre à nos appels successifs et obtenir un résultat qui soit en rapport avec nos besoins.

Cela ne vous empêchera pas d'ailleurs de rechercher, autrement que par la vente de l'insigne de la Journée Confédérale, les générosités qui, jusqu'ici, nous ont fidèlement soutenus ou que les événements feraient naître. Cela ne vous empêchera pas non plus de consentir vous-même à votre C. F. T. C., malgré la dureté des temps, le sacrifice de l'heure ou de la journée de travail qu'elle vous demande.

Tous ces sacrifices, toutes ces bonnes volontés, toute cette générosité prodigués ne seront pas inutiles. Nous pouvons, en effet, montrer par les résultats acquis que les ressources, que les souscriptions antérieures nous ont apportées ont été bien employées. D'année en année, les progrès de la C. F. T. C. s'affirment, non seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue moral et professionnel.

Le nombre de nos syndiqués et de nos syndicats s'accroît avec une régularité constante que confirment d'ailleurs les succès sans cesse plus importants que nous remportons dans les élections professionnelles.

Notre influence a grandi sans cesse au point que personne en France, dans les milieux officiels ou dans les milieux patronaux, n'ignore plus ce qu'est la C. F. T. C., bien qu'on hésite encore à lui rendre justice et à lui donner sa place.

Discours aux Sourds

Nous avons eu communication d'un article paru, sous ce titre, à la date du 11 mai 1934, dans le journal hebdomadaire « P.T.T. », organe officiel du Syndicat National des Agents des P.T.T. de France et des colonies (C.G.T.), et dont nous extrayons le passage ci-dessous :

Nous pourrions aussi bien intituler « Discours aux aveugles ». Sourds et aveugles sont en effet les catholiques qui restent encore à la C.G.T., sourds et aveugles, ceux qui par leur indifférence, leur négligence, leur hostilité, nous obligent à n'avoir qu'un pauvre — mais fier — journal mensuel devant les hebdomadaires d'en face ; sourds et aveugles ceux qui ne nous pardonnent pas de dévoiler les actes maléfaisants de certains employeurs, sous prétexte que nous prêchons la collaboration, et qui voudraient nous empêcher d'accomplir notre mission de défenseurs de ceux qui ont mis leur confiance en nous ; se taire parfois, n'est-ce pas complicité ?

Mais lions, et méditons ensuite sur ce grand soir qu'on nous prépare, et que le Syndicalisme Chrétien est déjà parvenu à reculer considérablement, sinon à écarter.

Qui pourrait encore nier la collusion de la C.G.T. avec le parti politique S.F.I.O. ?

Et prenons chacun nos responsabilités, à quelque degré que l'on soit placé dans l'échelle sociale... et hiérarchique.

C'est après notre véhémement protestation contre les décrets-lois et le gouvernement de trêve, c'est après avoir montré que nous saurions résister à tout prix et par tous les moyens, que nous avons invité les autres, C.G. T. et S.F.I.O., à s'entendre, à unir leurs efforts, car nous estimons que les positions mêmes qu'ils ont prises se complètent et s'épaulent. N'ont-ils pas besoin tous les deux de faire appel à l'opinion et de convertir le plus grand nombre possible de monde à leurs thèses ?

Ce travail de propagande et de rassemblement n'est-il pas le premier à faire, et croit-on que c'est en opposant syndicalistes et socialistes qu'on facilitera la propagande des uns, au détriment sans doute de celle des autres ?

Pour réaliser le plan, pour prendre le pouvoir, il faut un minimum de consentement de l'opinion, il faut des troupes. Certes, lorsque ces troupes bien unies, bien convaincues de la légitimité de leurs revendications, exigeront des leviers de commande, il faut prévoir que la résistance des autres ne disparaîtra pas complètement, au contraire. Il y aura alors une question de force qui se posera nécessairement. Mais plus le rassemblement sera fort, plus nombreux seront ceux qui exigeront, plus il y aura de confiance d'un côté et plus il y aura de crainte de l'autre. En poussant aussi loin qu'on voudra les conditions favorables, il y aura toujours à un moment donné, une question de force, ne serait-ce qu'une émeute comme le 6 février.

Nous le savons, mais nous savons aussi qu'à ce moment-là ceux qui dirigent le mouvement syndicaliste seront prompts et énergiques dans leurs décisions, pour appuyer ceux qui politiquement mettront, pendant le temps qu'il leur faudra, la légalité en vacances.

Voilà très rapidement, très schématiquement, ce que nous pensons, ce que nous voulons, ce pour quoi nous sommes prêts à faire tous les sacrifices. Nous ne voulons faire fi d'aucun moyen d'action. Nous voulons seulement qu'après les avoir admis, nous les utilisions le plus rationnellement, c'est-à-dire à leur heure.

Les Conseils Fédéraux

BATIMENT. — La jeune Fédération du Bâtiment a tenu son conseil national le 20 octobre ; différentes décisions d'ordre intérieur furent prises en vue d'accélérer la marche en avant de cette fédération dont la fondation remonte au dernier Congrès de la C. F. T. C.

METALLURGIE. — Au siège des Syndicats Chrétiens, 5, rue Cadet, à Paris, s'est tenue, le samedi 20 octobre, une réunion du Conseil National de la Métallurgie (C.F.T.C.). A l'issue d'une longue journée de travail, les vœux suivants ont été adoptés :

« Respect absolu des huit heures (suppression des heures supplémentaires en temps de crise).
Mise au point et aboutissement rapide du projet de réduction à 40 heures, de la durée hebdomadaire du travail.

Institution d'une assurance-chômage obligatoire, avec la collaboration des syndicats (vote du projet Meck).

Mise à exécution accélérée du plan de grands travaux nationaux. Fixation de minima obligatoires de salaires par professions et régions.

Prolongement de la scolarité. Interdiction des cumuls d'emplois. Interdiction d'emploi des retraités bénéficiant d'une pension publique ou privée supérieure à un taux régional déterminé.

Vote, par le Sénat, de la loi sur les congés payés obligatoires.

Extension de la liste des malades professionnels assimilés aux accidents du travail.

Interdiction de certains emplois dangereux aux femmes et aux enfants (par exemple la peinture au pistolet).

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux. Bienheureux les pacifiques, car ce sont eux qui seront appelés fils de Dieu. (Evangile de la Toussaint)

Renforcement de l'inspection du travail.

Obligation, dans les entreprises pratiquant un âge limite d'embauchage, de réserver certains emplois aux ouvriers ayant dépassé cette limite.

Versement d'allocations familiales supplémentaires lorsque la mère reste à son foyer.

Participation ouvrière à la gestion des caisses d'allocations familiales.

Création de tribunaux prud'hommes du second degré.

Vote, par le Sénat, de la loi sur la « conversation obligatoire » en cas de conflit du travail.

Organisation corporative, à base syndicale, avec représentation proportionnelle des syndicats, tant dans les organismes officiels que professionnels.

TEXTILE. — La Fédération Française des Syndicats Professionnels de l'Industrie Textile (C. F. T. C.), a tenu, le 20 octobre, à Paris, un congrès extraordinaire consacré à l'étude des mesures à prendre en vue de la réorganisation des Industries Textiles. Toutes les régions textiles du pays étaient représentées.

La situation dans les branches de la soierie, du coton et de la laine a été particulièrement étudiée.

Le Congrès a rappelé le désir manifesté par la Fédération d'être représentée au sein du Comité interministériel pour l'étude de la situation des industries textiles, et exprimé le regret que les Pouvoirs publics n'aient pas cru, jusqu'à présent, devoir donner suite à ce vœu.

Le congrès insiste notamment sur le fait que la Fédération a des suggestions à formuler, même sous l'aspect technique et économique ; les répercussions des questions de cet ordre sur les conditions du travail font un devoir aux syndicats ouvriers de les examiner.

Le Conseil a approuvé et réitéré la demande d'audience adressée par la Fédération au Ministre du Travail.

Notes d'un prolétaire

Raison de plus...

Mon vieux ami Arthur, qui n'a pas perdu de vue l'organisation des travailleurs isolés des petites cités, m'a sauté sur le paletot en brandissant son journal quotidien...

Sans préambule, sans doute parce qu'il en avait long à me dire et que l'heure de l'embauche n'était plus loin, il commença :

« Tu as vu, tu as vu, le père Doumergue, ce qu'il nous annonce ? Je viens de le lire, car moi je n'ai pas la T.S.F. pour le lui entendre dire... Il annonce un Conseil National Economique réorganisé et la création de Conseils Régionaux économiques qui seront les... « antennes » du C.N.E. Ça ne te dit rien à toi, cette nouvelle ?

Tu n'as pas vu que le « Sourire de Tournefeuille », à qui la C.F.T.C. (notre Confédération à nous) fit passer récemment ses déclarations et ses vœux, en a pris de la graine et que, tout de même, les travailleurs organisés ne sont pas négligeables et ne sont plus négligés ?

Non sûrement tu n'as pas vu... et encore plus sûrement tu ne vois pas venir le jour où il nous faudra nommer, dans le cadre de la profession, nos députés à nous, des députés du travail, qui iront représenter auprès des Conseils du Gouvernement, la France active, la France productrice, la France qui ne se croise pas les bras, la France vivante, quoi !

Ca vient mon vieux ; ça vient, ce qu'il y a 50 ans, les Catholiques sociaux réclamaient, ce que les vieux syndicalistes, qui n'étaient qu'une poignée alors, proposaient.

Et leurs idées ont fait, tu le vois, leur petit bonhomme de chemin, sans éclats... sans pétards, et s'amènent, en douce, jusqu'à la Présidence du Conseil...

Elles sont proposées à toute la Nation aux élections, et, dans leur for intérieur, tous les Français aspirent à leur réalisation.

Dès lors, tu comprendras pourquoi j'en reviens à mes moutons, poursuit Arthur, décidément en verve.

Les travailleurs non syndiqués ne seront pas, ne seront jamais représentés dans les Conseils Régionaux économiques, pas plus qu'ils ne le sont auprès des Conseils de Prud'hommes et un Syndicat ne leur conseille pas de voter...

Tu vois d'ici le tableau !

Ca « râlera », ça protestera avec autant d'énergie que les abstentionnistes des élections politiques... mais ce ne sera que du... vent !

Et tu sais qu'il y en a, ici, des travailleurs isolés... Il faut enfin que nous leur disions ce qu'ils doivent faire... Voyons, qu'est-ce que tu en penses ? J'allais répondre à mon brave Arthur, mais il me lança à bout portant : « Non mon vieux, tu fatigues pas, je sais ce que tu vas me répondre... »

Un hurlement de sirène venait de saisir Arthur et le précipitait vers le dur boulot quotidien. PROLO.

Sténo-Gazette

— Les Syndicats Féminins de Lille (C.F.T.C.) ont célébré le 7 octobre, le 25^e Anniversaire de leur fondation.

— A St-Pierre-la-Palud, près Lyon, une catastrophe minière fait 32 morts. Absence de précautions contre l'incendie, a-t-on déclaré. Les catastrophes minières sont trop nombreuses depuis quelque temps. A quand des sanctions ?

— Ayant signalé le mois dernier, la condamnation du journal « La Province », nous avons le devoir ce mois-ci d'informer nos lecteurs que le Directeur de ce journal a fait sa soumission à l'autorité ecclésiastique, et que Mgr Mignen l'a renvoyé publiquement par un communiqué à la fin duquel il précise que le journal en question, bien que pouvant désormais être lu par les Catholiques, « n'a pas sa place dans les œuvres catholiques, nécessairement étrangères à la politique de parti, et ne se recommande pas au clergé, qui doit rester encore plus éloigné de cette politique ».

TAUDIS

C'est au hasard d'un embouteillage que les deux voitures, quelques minutes, se trouvèrent aux dernières vacances côte à côte... L'une, Croix-Rouge au vent, suspension extra-silencieuse, transportait dans un solarium voisin des petits coxalgiques qui, chaque matin, quittent le taudis paternel pour quelques heures ensoleillées ; l'autre emmenait « au bois » à la colonie municipale, pour la journée, une bande bruyante d'enfants pâles, anémiés par dix mois sans lumière, à l'ombre des cours infectes aux relents de marécages, dans l'ambiance délétère du « meublés ».

Et ceux qui m'accompagnaient, de se gargariser avec « l'armement social de nos grandes villes » et les hauts mérites de la philanthropie.

Une fois de plus, je me suis vu reprocher « de ne jamais rien penser comme personne » parce que, tout en appréciant ces palliatifs autant qu'ils méritaient de l'être, c'est-à-dire infiniment, j'ai néanmoins affirmé le droit préventif au soleil chez eux, de tous les petits enfants de la terre.

Céline LHOTTE.

Fédération des Syndicats Professionnels des Travailleurs du Livre-Papier

6^e CONGRES FEDERAL (20-21 OCTOBRE 1934)

Au siège social de la Fédération des Syndicats Professionnels des Travailleurs du Livre-Papier, 5, rue Cadet, à Paris, les 20 et 21 octobre 1934, s'est tenu le 6^e Congrès fédéral, sous la présidence de Félix (Orléans), vice-président fédéral.

La majorité des Syndicats ou sections fédérées étaient représentées ou avaient donné pouvoir, et c'est dans une atmosphère de confiance que se dérouleront les diverses séances de ce Congrès.

PREMIERE SEANCE

Le samedi 20 octobre, à 14 h. 30, le Président fédéral Dufour ouvre le 6^e Congrès fédéral et fait procéder à l'élection du Bureau du Congrès.

Sont élus :
Président, Félix (Orléans).
Secrétaire, Rumelhard (Argenteuil).

Après la lecture des pouvoirs par Laverdant, Secrétaire-Trésorier Général fédéral, les commissions de contrôle et des vœux sont constituées.

Laverdant donne ensuite lecture du rapport moral de la Fédération pour l'exercice d'octobre 1932 à octobre 1934. L'activité fédérale se montre constante, puisque, malgré les difficultés actuelles de la vie économique, la progression des Syndicats ou Sections affiliés est maintenue.

Après avoir relaté les motifs et les résultats des différentes démarches effectuées près des groupements ou organismes officiels, Laverdant termine son rapport sur ce mot d'ordre optimiste : « Marchez de l'avant ».

Ce rapport est mis en discussion par le Président du Congrès. Des précisions sont données sur les points demandés, et notamment sur le salaire des compositeurs typographes eu égard à celui des opérateurs linotypistes, ce qui a pour conséquence l'établissement d'un vœu et aussi sur le modèle du label fédéral, dont la modification est adoptée. Après clôture de la discussion, le rapport moral fédéral est approuvé à l'unanimité.

Laverdant donne alors la lecture du rapport financier. La trésorerie, sui-

Réunion du Bureau de la C. I. S. C. (22 OCTOBRE 1934)

Le Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens vient de se réunir à Bruxelles sous la présidence de Jules Zirnheld (Paris).

LA SARRE

Il s'est occupé de la question créée sur le territoire de la Sarre, où plusieurs événements récents ont prouvé de nouveau que les éléments nazis continuent à exercer une forte pression sur l'opinion publique par la menace de mesures de représailles qui seraient prises après le plébiscite.

Le Bureau a pris la résolution suivante :

« Le Bureau de la C. I. S. C., « Ayant pris connaissance des tentatives de pression qui ont été effectuées récemment contre certains représentants du syndicalisme sarrois, en vue d'empêcher la libre expression de la volonté des travailleurs chrétiens lors du plébiscite qui doit déterminer le régime politique et social de leur pays, « Constatant que ces tentatives constituent à la fois une atteinte à la liberté syndicale et aux droits des citoyens ;

« Demande à la Commission nommée par la Société des Nations de renforcer et, au besoin, de prendre toutes les mesures utiles pour assurer l'entière liberté du plébiscite ;

« Adresse aux syndiqués chrétiens sarrois défenseurs des justes droits des travailleurs, l'expression de sa fraternelle sympathie. »

Le CHOMAGE de la JEUNESSE

En vue de l'inscription du problème aussi angoissant qu'important du chômage de la jeunesse à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Internationale du Travail, le Bureau a décidé de convoquer une Conférence avec les dirigeants de la jeunesse, afin de fixer son at-

Le Comité National de la C. F. T. C.

Le Comité national qui réunit, trimestriellement, au siège de la C. F. T. C., les représentants des unions régionales et des fédérations professionnelles de syndicats chrétiens, s'est tenu le dimanche 21 octobre.

Au cours de la séance du matin, présidée par J. Zirnheld, J. Mennelet, secrétaire général adjoint, a donné le compte rendu de l'activité des organisations adhérentes au triple point de vue de la propagande de l'action professionnelle et de la représentation. Il a montré que, malgré la période peu favorable, les groupements affiliés avaient poursuivi leurs efforts et que des résultats très intéressants avaient été obtenus en de nombreux centres. Il souligna tout spécialement la belle victoire remportée par les syndicats libres de Béthune lors des récentes élections prud'homales.

M. Danger, trésorier adjoint, présente ensuite un bref rapport sur la réorganisation de la Caisse confédérale de défense professionnelle. A l'issue d'une discussion animée, un conseil provisoire de gestion fut élu.

La séance de l'après-midi, successivement présidée par Michelin et Huleux, vice-présidents, fut consacrée à la discussion de deux exposés de J. Zirnheld, président, sur l'état des travaux entrepris par le Bureau confédéral et les commissions compétentes, comme suite aux décisions du congrès, sur les deux questions de l'organisation professionnelle et de la réorganisation intérieure de la C. F. T. C.

titude sur cette question et de préparer les mesures à prendre ayant pour but de déclencher un mouvement d'opinion en faveur des mesures aptes à favoriser la solution de ce problème.



TOUS NOS SYNDICATS, NOUS EN SOMMES CERTAINS, TIENDRONT A CEUR DE REpondre A L'APPEL DE LEUR CHER PRESIDENT JULES ZIRNHELD, ET FERONT DE BELLES VENTES DE L'EXEMPLAIRE SPECIAL DE LA « VIE CATHOLIQUE » SUR LE SYNDICALISME CHRETIEN, AINSI QUE DE L'INSIGNE CONFEDERAL.

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Communiqué de l'Union Régionale

Avis aux Syndicats

Dans sa réunion du 25 octobre, le Bureau de l'U. R. a décidé de tenir à Rennes, le dimanche 2 décembre prochain, la réunion du Conseil de l'U. R., prévue par l'article 11 des statuts.

Nous invitons dès maintenant, les divers Syndicats à prendre sans tarder les dispositions afin de se faire représenter à cette réunion.

L'ordre du jour sera communiqué ultérieurement par voie de circulaire aux Syndicats intéressés. S.U.R.

RENNES

UNION LOCALE

La Journée Confédérale

En vue de procurer à la C.F.T.C. les ressources qui lui sont indispensables pour développer son action, notamment en ce qui concerne la propagande et la formation, une Journée confédérale, avec vente d'insignes spéciaux, aura lieu dans toute la France dans le courant de novembre.

Pour la ville de Rennes, cette journée a été fixée au dimanche 25 novembre.

Nous demandons à tous nos lecteurs et amis d'assurer le succès de cette journée en accueillant généreusement les gracieuses vendeuses qui leur offriront l'insigne de la C.F.T.C.

Par avance, nous les remercions bien vivement.

Notre fête familiale

C'est le dimanche 25 novembre, ainsi que nous l'avions déjà annoncé, que se tiendra notre fête familiale annuelle.

Le programme qui a été établi doit donner satisfaction aux plus difficiles, et nul doute que les salons Gaby connaîtront la foule des grands jours.

La fête débutera par une messe qui sera célébrée à 11 h. 30, dans la chapelle du patronage de Toutes-Grâces et M. l'abbé Simonneau, aumônier des œuvres sociales ouvrières, y prononcera une allocution.

A midi 30, grand banquet dans les Salons Gaby.

Un menu des plus copieux a été prévu et rien n'y manquera, pas même la gaieté. Celle-ci est d'ailleurs rigoureuse.

Quelques chansons et monologues, quelques toasts évidemment, le compléteront heureusement et pour terminer, tous les convives entonneront le chant de la C.F.T.C.

Puis ce sera la partie récréative. Un magnifique programme a été

mis sur pied. Il comprendra notamment un brillant concert avec les concours d'artistes de choix.

C'est donc une bonne journée en perspective qu'aucun de nos amis ne voudra manquer.

Pour le banquet, on peut s'inscrire dès maintenant au siège des différents Syndicats.

Prix de la carte : 14 fr. Il est même recommandé de ne pas attendre en dernier pour le faire.

Facilitez la tâche des organisateurs. Donnez de suite votre adhésion.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Assemblée générale

C'est le dimanche 14 octobre, que se tenait au siège social, 7, rue de Corbin, la seconde Assemblée générale de l'année.

Devant un nombreux auditoire et après quelques mots du Président Picoux, le Secrétaire donna lecture du rapport moral, bref mais complet, qui montra combien était grande l'activité syndicale.

Les services rendus par le Syndicat ne sont plus à compter. Relevons en quelques-uns au passage de cet intéressant exposé : service d'escompte, service d'achats en commun, service de placement, qui a donné un emploi à beaucoup de nos camarades sans travail. Un passage du rapport avait trait à la néfaste concurrence faite par les fonctionnaires, cette concurrence est inadmissible.

Il en est de même de trop nombreux retraités de l'Administration, qu'aucune nécessité n'oblige à apporter sur le marché du travail un appoint de main-d'œuvre dont celui-ci n'a nul besoin.

Après lecture du rapport financier, montrant la bonne gestion du trésor-

rier, tous se donnèrent rendez-vous à la grande fête familiale des Syndicats, organisée le dimanche 25 novembre, laquelle s'annonce comme devant dépasser de beaucoup encore le succès des années précédentes. J. P.

Permanence du 2^e dimanche du mois

En plus de la permanence établie chaque mardi et chaque vendredi de la semaine, de 18 h. à 19 heures, une permanence fonctionnera tous les 2^e dimanches du mois, à partir du dimanche 11 novembre, au siège social, 7, rue de Corbin, de 18 à 19 heures. Le Secrétaire : J. PÉPIN.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

L'Assemblée générale du 28 Octobre

C'est devant une assistance assez nombreuse que le Président P. Roy a ouvert la troisième Assemblée générale de 1934 pour notre Syndicat Professionnel, à la Maison des Syndicats de la rue de Corbin.

Après avoir remercié les membres présents de leur assiduité, le Président sollicite les excuses et passe à l'ordre du jour.

Le Secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est approuvé sans observations.

Ensuite, J. Villeneuve expose la question de propagande et recrutement. Avec une conviction parfaite, il fait connaître ses espoirs dans la formule résumée du Syndicalisme Chrétien. A l'aide d'arguments irréfutables, il compare les résultats des diverses méthodes de défense professionnelle, ce qui le fait conclure à la nécessité pour les syndiqués chrétiens de travailler toujours davantage à l'extension de notre idéal syndical. Dans un appel, que nous souhaitons vivement avoir été entendu, il presse les syndiqués du Livre de collaborer au rayonnement de nos idées en sacrifiant un peu au recrutement nécessaire. Il demande — et ce fut adopté — qu'une récompense soit décernée annuelle-

ment au meilleur recruteur, le jour de la Fête familiale de la St-Jean-Porte-Latine. C'est une heureuse suggestion.

Le Président lui adresse ses vifs remerciements et donne la parole à H. Gilbert, vice-président, qui nous entretient du Cercle d'Etudes créé sous la direction éclairée de M. l'abbé Simonneau, aumônier diocésain des œuvres sociales. Cette question, d'un intérêt patent, est traitée avec savoir, et le vice-président recommande et souhaite voir le Syndicat du Livre représenté avec éclat au sein du Cercle d'Etudes de l'Union locale des Syndicats professionnels.

Après l'avoir remercié, le Président fait approuver la collaboration syndicale au Concours annuel des apprentis.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture, par les deux membres délégués de la 51^e section, du compte rendu des travaux du 6^e Congrès fédéral, tenu à Paris, les 20 et 21 octobre 1934. Les délégués, Silvestre et le Secrétaire-trésorier, donnent les résultats complets, ce dont ils sont vivement remerciés.

Le Président fait connaître les grandes lignes du programme arrêté par l'Union locale des Syndicats professionnels pour la fête annuelle, qui aura lieu le dimanche 25 courant. Il demande aux adhérents de faire le sacrifice nécessaire pour y assister, et se déclare convaincu d'une représentation nombreuse des syndiqués du Livre.

Après avoir communiqué divers renseignements concernant la Saint-Jean-Porte-Latine, 1935, le numéro spécial du « Professionnel du Livre », les achats en commun, etc., le Président recommande la Journée confédérale, qui se tiendra dans le courant de novembre, avec vente d'insignes sur la voie publique, et demande de faire un bon accueil à la solidarité.

La séance fut levée sur une excellente impression, ce dont les militants du Livre doivent être félicités.

titude pour un dévouement spontané offert et que nous nous efforçons de mériter par notre attention et notre bonne volonté.

Le but de ces réunions mensuelles auxquelles sont cordialement invitées les dirigeantes ainsi que nos compagnes qui s'intéressent aux questions concernant plus particulièrement la classe laborieuse, est une formation plus approfondie du sens social et syndical.

Le prochain Cercle aura lieu le dimanche 11 novembre, à 17 heures. Nous sommes convaincues que vous répondez nombreuses à notre appel.

Après l'avoir remercié, le Président fait approuver la collaboration syndicale au Concours annuel des apprentis.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture, par les deux membres délégués de la 51^e section, du compte rendu des travaux du 6^e Congrès fédéral, tenu à Paris, les 20 et 21 octobre 1934. Les délégués, Silvestre et le Secrétaire-trésorier, donnent les résultats complets, ce dont ils sont vivement remerciés.

Le Président fait connaître les grandes lignes du programme arrêté par l'Union locale des Syndicats professionnels pour la fête annuelle, qui aura lieu le dimanche 25 courant. Il demande aux adhérents de faire le sacrifice nécessaire pour y assister, et se déclare convaincu d'une représentation nombreuse des syndiqués du Livre.

Après avoir communiqué divers renseignements concernant la Saint-Jean-Porte-Latine, 1935, le numéro spécial du « Professionnel du Livre », les achats en commun, etc., le Président recommande la Journée confédérale, qui se tiendra dans le courant de novembre, avec vente d'insignes sur la voie publique, et demande de faire un bon accueil à la solidarité.

La séance fut levée sur une excellente impression, ce dont les militants du Livre doivent être félicités.

Fête annuelle des Catharinettes

Ainsi que nous avions le plaisir de vous l'avoir annoncé dans le dernier numéro du journal, notre fête traditionnelle de Sainte-Catherine, toujours si impatientement attendue, aura lieu le 18 courant.

Chacune de vous d'ailleurs a été prévenue individuellement de la bonne nouvelle par la réception du programme détaillé de la journée.

Comme par le passé, cette belle fête, toute intime, de notre grande famille syndicale, aura un plein succès.

A vous d'y contribuer encore par votre bonne humeur, votre entrain et votre gaieté de manière à assurer à toutes et à chacun, un maximum de joie et de bonheur.

Fête familiale du 25 Novembre

Ce jour-là aussi vous ferez l'impossible pour être des nôtres vous et vos familles.

Hâtez-vous de donner votre adhésion pour le banquet qui sans nul doute va déchaîner un torrent de présences.

Nouvelles de Famille

Nous avons appris avec plaisir, le mariage de :

Mlle Juliette Lebastard avec M. Louis Leblanc (8 octobre). — Mlle Denise Brunet avec M. François Noblet (22 octobre).

NAISSANCE

Mme Ellouet (Lucie Lemandé), nous a fait part de la naissance de sa fille Nicole, le 17 octobre.

SYNDICATS FEMININS

Notre Cercle d'Etudes

Le 14 octobre dernier, M. l'abbé Simonneau, directeur des Œuvres Sociales Ouvrières, avait bien voulu accepter de faire une petite causerie à nos jeunes sur le sens social.

Nous le prions de bien vouloir trouver ici l'expression de toute notre gra-

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour le bébé.

DECES

Mlle Baslé nous a fait part du décès de son père (17 octobre). Nous la prions de bien vouloir trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

FOUGERES

Monument Abbé Bridel

Nous rappelons à nos lecteurs que la souscription pour le Monument de M. l'abbé Bridel est toujours ouverte.

De nombreux amis nous ont déjà envoyé une généreuse offrande, mais comme nous voulons élever à notre cher Aumônier un Monument digne de lui et de ses œuvres, il nous faut une somme importante : de quarante à cinquante mille francs.

Aussi espérons-nous qu'avec l'hiver et la reprise du travail, les versements seront plus nombreux et plus généreux. C'est un devoir de reconnaissance pour tous.

LE COMITE.

Bonne nouvelle

Nous sommes heureux d'apprendre à nos camarades que le Conseil Général, dans sa séance du 22 octobre dernier, a voté à notre Syndicat une subvention de 500 francs. Comme notre subvention antérieure, malgré nos effectifs, n'était que de 150 francs, nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision qui met plus de justice dans les répartitions aux divers Syndicats.

Ce geste nous va au cœur, puisqu'il nous permettra de mieux tenir notre rôle de solidarité envers nos camarades si éprouvés par le chômage.

Nous remercions bien sincèrement le Conseil Général pour ce geste d'équité.

LE CONSEIL SYNDICAL.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE LA CHAUSSURE

3, rue Jean-Jacques-Rousseau

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

COMMUNIQUE

Nous sommes heureux de faire connaître aux ouvriers de la chaussure, l'heureuse conclusion de nos interventions près des Pouvoirs publics pour la suppression des heures supplémentaires dans l'industrie de la chaussure. A cet effet, nous donnons lecture

de la lettre reçue de M. l'Inspecteur du Travail, le 27 octobre dernier :

Laval, le 27 octobre 1934.

M. GUERNIER, Inspecteur départemental du Travail, à M. le Secrétaire du Syndicat de la Chaussure.

FOUGERES

Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre du Travail a transmis le 22 octobre courant au Conseil d'Etat, le projet de décret tendant à la prorogation des dispositions du décret du 18 juin dernier, suspendant les heures supplémentaires dans les industries de la chaussure.

« Si vous avez des observations à présenter sur ce projet il vous appartient de les adresser directement au Conseil d'Etat et d'en envoyer copie à M. le Ministre du Travail.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée. »

L'Inspecteur du Travail, GUERNIER.

Réunion syndicale

RAPPORT MORAL

Mes Chers Camarades,

Dans ce rapport moral que j'ai l'honneur de présenter, je viens résumer l'activité de notre Syndicat, et celle de notre grande famille, notre C.F.T.C. Avant de rentrer dans le vif de cet exposé, permettez-moi de rappeler à votre souvenir notre cher abbé Bridel, et d'établir une tradition qui permettra toujours de l'associer à nos travaux et de le déclarer nôtre dans toutes nos Assemblées.

Après l'évocation de ce nom vénéré, permettez-moi de vous dire ma joie de saluer, en mon nom et au nom de vous tous, la venue parmi nous de notre nouvel aumônier, tant attendu et si désiré, M. l'abbé Simonneau.

Mes chers camarades, depuis six mois que nous ne nous sommes réunis en Assemblée générale, rien de très marquant ne nous est apparu. Dans l'activité syndicale, la vie de chômage vécu actuellement, ne laisse pas de jeter dans les esprits un sentiment douloureux ; cet état de choses indépendant de nos volontés que nous subissons, et qui paralysent l'action ascendante syndicale, a pour cause une mauvaise adaptation de l'économie du pays, et le responsable en est le système libéral actuel, qui, se souciant peu d'harmoniser les richesses nationales au bien-être général, continue

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

RAPPORT MORAL

ces de succès on envisage une action interfédérale dans le genre de celle qui a assuré l'élection de Bonamy ; enfin, les relations de l'Union-Midi en vue d'une action commune rendue nécessaire par la fusion des services des deux Compagnies.

La séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun, au Restaurant de la Gerbe de Blé. Les convives apprécièrent comme il convient le menu de la mai on et pendant tout le repas, la bonne humeur, chère à notre ami Foulon, fut à l'ordre du jour.

Au dessert, le Président du groupe de Nantes, remercie le bureau syndical d'avoir bien voulu réunir son Conseil syndical chez nous, malgré la situation géographique qui fait de Nantes un coin perdu du réseau ; il remercie aussi les dames et les invités, et fait des vœux pour la progression numérique et morale du syndicalisme chrétien chez les cheminots. Ensuite Foulon dit tout son plaisir d'avoir assisté à une si belle manifestation de vie syndicale et assure les cheminots de la sympathie de tous les syndiqués chrétiens nantais. L'accueil s'adresse surtout aux jeunes, nombreux dans l'assistance, il salue en eux les militants de demain, les engage à persévérer, à s'instruire pour être à la hauteur de la tâche qui leur incombera plus tard ; celle de maintenir toujours plus haut le flambeau du syndicalisme chrétien. Enfin, Udin fait ressortir que si, dans certaines organisations à doctrine matérialiste, on fait surtout état des droits, un syndiqué chrétien doit se souvenir qu'il a surtout des devoirs à remplir, devoirs de travailleur consciencieux de citoyen, de syndiqué, de chef de famille, devoirs étroitement liés et solidaires les uns des autres.

Pour clore cette belle journée, une visite fut organisée, sous la conduite de Foulon, de l'immeuble et des services de l'Union Nantaise, rue de Bel-Air, où les membres du bureau syndical et les délégués eurent le très grand plaisir d'assister à une partie de la séance récréative des « Hermines », dont c'était la fête annuelle. Ils furent émerveillés par la diversité des services qu'assure l'Union Nantaise : assurances sociales, habitations à bon marché, placements, cours professionnels, etc., et félicitèrent les dévoués militants Foulon, Fresseney, Euerne, qui avaient su obtenir de tels résultats.

P. HERFRAY.

vant la progression des effectifs, est dans un état des plus satisfaisants. Ce rapport est mis aux voix et adopté sans avis contraire.

L'ordre du jour appelant l'élection du Bureau fédéral pour le prochain exercice, Dufour, président sortant, expose que la charge de Laverdant, Secrétaire-trésorier général sortant, devient de plus en plus lourde et estime qu'il y a lieu de scinder les deux fonctions et aussi de se faire aider dans la partie administrative par le Secrétaire des fédérations. Ce point de vue est adopté.

Le résultat des élections est le suivant :

Président, Dufour (Paris).

Vice-présidents, Hild (Alsace) ; Félix (Orléans) ; Mme Mick (Paris).

Secrétaire Général, Biablos (Paris).

Trésorier général, Laverdant (Paris).

Secrétaires - adjoints, Rumelhard (Argenteuil) ; Rimasson (Rennes).

Trésorier-adjoint, Bachelier (Nantes).

Le Secrétaire Général confédéral Gaston Tessier, Conseiller technique ouvrier à Genève et rapporteur de la Semaine de 40 Heures, qui fait l'honneur à la Fédération d'assister à une partie de la séance, prend la parole pour féliciter chaleureusement les réélus ou élus, et aussi les congressistes de la grande marque de confiance qu'ils témoignent ainsi au Bureau fédéral sortant. Avec son éloquence coutumière, il recommande la persévérance, afin que le recrutement qui en résultera donne aux Syndicats Chrétiens la place au soleil qu'ils méritent.

Après de vifs applaudissements, Félix le remercie, en l'assurant de la sympathie des fédérés du Livre et de leur foi en l'avenir pour l'expansion de notre idéal.

Dufour expose ensuite la question de la création d'une caisse confédérale de résistance en cas de grève, dont les fédérations de métiers ont été saisies et qui les met dans l'obligation de créer une caisse semblable au sein de chaque fédération. De la discussion très intéressante qui suit, il est décidé de faire étudier plus profondément cette question par quelques membres afin de présenter le lendemain des conclusions définitives.

La séance est levée à 18 h. 30.

DEUXIEME SEANCE

La séance est ouverte à 20 h. 30, par Félix, président du Congrès.

La suite de l'ordre du jour appelle le rapport de Rousseau (Paris) sur les maladies professionnelles.

Ce rapport, très documenté et précis, cite les dates de lois et les textes

nécessaires pour bien marquer la différence des accidents du travail et des maladies professionnelles. Celles-ci, résultant presque toujours d'intoxication lente, ne sont pas toujours reconnues à leurs justes causes. C'est pour cela qu'après avoir mis en garde les congressistes contre tous les moyens employés pour débouter les victimes, et notamment la tentation de certains employeurs à faire régler par les Assurances Sociales les maladies professionnelles, comme sujettes à l'individu, afin d'être exemptés d'une indemnité ou pension compensatrice, le rapporteur conclut à une action parlementaire-sociale afin de protéger plus efficacement les professionnels en améliorant les lois actuelles qui régissent le statut social.

Ce rapport est mis en discussion. Il en résulte une proposition d'enquête à ce sujet dans « le Professionnel du Livre ». Cette proposition est acceptée.

Le rapport suivant est l'œuvre de Albrecht (Roubaix), et traite du timbrage des affiches.

Il expose avec preuves chiffrées, l'exagération du droit de timbres pour les affiches, cause certaine du délaissement de cette forme de publicité. Dans les conditions actuelles de la vie économique, il est certain que certaines maisons voient leur matériel inemployé, lequel représente forcément un capital inopérant entraînant une réduction de main-d'œuvre. Les conclusions du rapporteur portent sur la réduction de la taxe, le régime spécial en faveur des affiches de spectacles à programme hebdomadaire, et le retour aux exonérations antérieurement accordées aux Sociétés de Secours Mutuels et Sociétés Sportives agréées du gouvernement.

Le Bureau fédéral accepte ces résolutions, se réservant toutefois de consulter les groupements patronaux intéressés avant d'entreprendre toutes démarches en ce sens.

Vient ensuite le rapport sur l'organisme fédéral, par Rimasson (Rennes).

Ce rapport traitait surtout la question du point de vue administratif fédéral. De ce fait, toutes les questions se rapportant de près ou de loin au « Professionnel du Livre » furent envisagées dans quelques pages bien ordonnées. Après avoir fait ressortir la nécessité d'un organe fédéral, et surtout la collaboration de tous exigée pour l'intérêt de cet organe, les questions de transformation et de partition furent nettement posées. Celles-ci entraînent « ipso facto » celle de la publicité. Le tout fut concrétisé dans des conclusions portant sur la cotisation-abonnement fédérale, la parution

d'organiser la concurrence abusive en s'emparant des progrès scientifiques, les utilisant pour des fins personnelles et au bénéfice des firmes à gros capitaux.

Les recrutements Bata

Tous nos camarades savent qu'un représentant des usines Bata, accompagné d'un délégué du ministre du Travail, parcourt actuellement la France afin de recruter dans les centres de chaussures des jeunes ouvriers pour l'usine de Hellocourt, en Moselle.

Tous, vous savez ce à quoi seront soumis les ouvriers embauchés et le travail forcé et intensif qu'ils auront à accomplir, au mépris des droits et libertés ouvrières, et que simplement les jeunes reconnus aptes par les médecins seront introduits dans cette usine, que l'on veut faire très grande ; ils seront enrégimentés et soumis à une discipline autoritaire, considérée seulement comme une pièce de machine, adaptée à ces rouages, et dont l'activité mécanique devra se dépenser à la tension voulue. L'on appelle cela le travail moderne.

Pour l'accomplir, il ne faut pas dépasser 35 ans, c'est-à-dire l'âge des grandes forces physiques ; après cet âge dépassé, le travailleur sera considéré comme la vieille ferraille de sa machine et mis comme elle au rebut. Voilà la vie nouvelle et toute matérialiste de ce nouveau système.

Qu'en dites-vous, mes chers camarades ? Ne trouvez-vous pas que c'est un défi à la classe ouvrière, et que le gain jeté doit-être relevé ? Si, n'est-ce pas, et nous devons agir. Dans l'action que nous devons mener pour la défense de nos droits et libertés, nous défendons ainsi notre propre industrie, si menacée par le système Bata. Car sachez, mes chers camarades, que, par le travail intense et les bas salaires distribués, préconisés et mis en action, nos usines ne pourront tenir debout et, par cette concurrence déloyale, seront mises en demeure de disparaître du marché français.

Pourquoi cet état de chose en perspective ? A quoi servirait notre propre désastre ? A un trust capitalisé et à une bande d'égoïstes dont le « moi » est le seul idéal. Arrière à ces sentiments honteux, cause du gâchis actuel ! Et puis, que deviendront les ouvriers âgés, déjà si rejetés actuellement ? En a-t-on le souci ?

Pauvres vieux travailleurs, comme vous êtes trahis ! Devant cet état de choses et la menace qui s'ensuit, devons-nous nous contenter de faire un peu de bruit ? Non.

Faisons de l'action positive, obtenons les interventions de parlementaires à la Chambre des Députés pour la défense des intérêts des centres menacés. Constituez un comité local de défense unissant employeurs, commerçants et ouvriers, afin que, devant le danger menaçant, les intérêts soient liés et défendus.

Ainsi, nous l'espérons, nos efforts ne seront pas vains près des Pouvoirs Publics. C'est ainsi que le Syndicat Professionnel pose la question et se promet d'agir.

G. LECONTE.

Allocations familiales

A la suite de démarches répétées de nos Syndicats à propos de la loi des Allocations familiales, nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos amis, la lettre reçue de la Caisse de Compensation de Rennes.

Rennes, le 19 octobre 1934.

Union des Syndicats Professionnels, 3, rue Jean-Jacques-Rousseau, Fougères.

Monsieur,

« Nous vous faisons parvenir ci-joint, spécimen de la circulaire adressée par nous aux industriels de la chaussure de votre région. « Les renseignements obtenus, nous réglerons aux ouvriers et aux ouvrières à domicile les allocations qui leur sont dues avec rétroactivité, s'il y a lieu, au 1er février 1934. « Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués. »

Caisse de chômage

La Caisse de Chômage de l'Union des Syndicats, remercie bien vivement la Coopérative ouvrière de production L'Arvor, pour le don généreux qu'elle lui a fait parvenir en faveur de ses chômeurs.

(A Suivre).

Nous devons dire à nos amis que la dernière Assemblée générale de l'Arvor avait voté une somme de 2.000 francs pour les chômeurs de nos Syndicats.

Encore une fois, merci pour ce geste de solidarité.

Aux vieux ouvriers exclus des Assurances sociales

Contrairement à ce qu'il a été déclaré, nous disons aux vieux travailleurs exclus des Assurances Sociales d'espérer pour la pension promise. Nous pensons que les réponses du Ministre du Travail ne seront pas vaines, et qu'à la rentrée des Chambres, votre question y sera discutée et solutionnée avantageusement.

Soyons donc optimistes, et attendons la rentrée des Chambres pour juger.

LE BUREAU.

Visite de l'Archevêque

Ce fut pour nous une grande joie de recevoir dans notre ville notre archevêque et de le retenir de bons moments parmi nous. C'est ainsi qu'il put rendre visite aux coopératives, s'initier aux travaux des diverses industries, et apprécier l'organisme de nos œuvres sociales.

Le Syndicat était tout particulièrement heureux de lui exprimer sa gratitude et de le remercier de la bonne grâce qu'il sut apporter en venant malgré les charges de son ministère installer notre nouvel aumônier, M. l'abbé Simonneaux.

Je ne m'étendrais pas sur les détails de cette journée heureuse : la chronique en a été faite merveilleusement par les journaux régionaux L'Ouest-Eclair, Le Nouvelliste et par le bulletin de nos Œuvres Sociales, notre Entre Nous.

Cette journée marque une date agréable dans les annales de notre Syndicat.

G. LECONTE.

PROTESTATION

Le Comité d'Action sociale, certainement l'interprète de tous les syndiqués et coopérateurs, proteste avec indignation contre le langage plus que méprisant tenu dans la lettre parue dans un journal syndical régional, et émanant du bureau des Employés de la Mairie, à un de nos camarades que nous considérons comme un pionnier de nos œuvres sociales.

Nous comprenons que, quelquefois, des polémiques peuvent s'établir, mais non dans un style pareil, où chaque ligne étale une méchanceté marquée. Cette façon de faire ne peut qu'attrister les militants sincères de toute opinion, pourvu qu'ils aient le sens droit.

Nous savons tous que notre ami injurié fut le bras droit de notre cher Abbé Bridel et qu'il lutta avec lui, non pour son propre plaisir, mais bien pour donner un peu plus de bien-être aux travailleurs. L'action juge l'homme. Aussi, dans les moments où l'insulte l'attaque, nous sommes heureux de l'assurer de nos sentiments d'amitié et de notre profonde gratitude pour sa vie de dévouement à la cause des ouvriers.

LE COMITÉ.

SAINT-BRIEUC

LE COIN DES BOULANGERS

La Fermeture des Boulangeries et la mévente du blé

M. Queuille préoccupé du problème du blé a provoqué une enquête sur cette question. Il croit, d'après cette enquête à une diminution de 35 % de la consommation du pain le dimanche, au cours de ces dix années. Notre reconnaissance monte vers Lui à la Messe qui sera célébrée comme les années précédentes, à la Chapelle des R. P. Maristes.

Puis, ensemble, à l'Assemblée générale, après avoir jeté un coup d'œil sur le passé, nous envisagerons le présent et l'avenir et nous prendrons les résolutions qui s'imposent.

Tout d'abord, nous doutons de l'exactitude des faits qui motivent son action. L'absence de pain frais, produit peut-être une diminution importante de la consommation le dimanche à Paris et dans les grandes villes (et encore nous n'en sommes pas sûrs), mais non point dans nos régions qui produisent peu de pain de fantaisie et dont la consommation principale est le pain de « ménage » pour lequel c'est une qualité d'être rassis.

D'autre part, il est à prévoir que la mesure envisagée n'aura pas le résultat désiré. Les arrêtés préfectoraux pris en matière de repos hebdomadaire en exécution de la loi du 29 décembre 1923 supposent un accord préalable du Syndicat patronal et du Syndicat ouvrier de la boulangerie. Ils sont le fruit de la volonté formelle des ouvriers et des patrons boulangers de se reposer le dimanche. La profession de boulanger est pénible entre toutes et par conséquent le désir d'un semblable repos est légitime.

L'arrêté a seulement pour but de sanctionner de l'autorité préfectorale la règle acceptée de bon gré par la corporation des boulangers. L'utilité de ce procédé est manifestée par le succès qu'il a eu dans la boulangerie.

Depuis la promulgation de la loi, des arrêtés ont été pris pour 22 départements, 5 villes de plus de 100.000 habitants, 10 villes et 9 arrondissements de 50.000 à 100.000 habitants, 127 communes de 10.000 à 50.000 habitants, 1.723 communes de moins de 10.000 habitants.

Le bulletin du ministère du Travail publiait ce succès de la loi au moment où le circulaire du Ministre de l'Intérieur en déconseillait l'application. Si le Préfet retire son arrêté, le travail du dimanche redevient facultatif. Le Syndicat patronal de la boulangerie maintiendra sa règle mais il sera possible à tout patron de se retirer du Syndicat pour reprendre la liberté de fabriquer, de vendre le dimanche, et par ce moyen de gagner une clientèle nouvelle par une concurrence peu licite.

Chez ces patrons, le repos hebdomadaire deviendra illusoire pour leurs ouvriers. La loi prévoit qu'il doit en ce cas être organisé par roulement mais aucun contrôle et aucune sanction de l'inspecteur du Travail n'étant possible alors, l'expérience prouve que le repos par roulement équivaut à l'absence de repos pour l'ouvrier.

Dans ces conditions, il semble que la mesure proposée par le ministre n'atteint pas le but très nécessaire qu'il poursuit.

Pour remédier à la sous-consommation du blé, il y a d'autres remèdes et tout le monde sait que le premier serait de provoquer la culture du blé ayant une valeur boulangère supérieure à celle des blés à gros rendement et à faible qualité qui sont cultivés dans notre région.

Ainsi, le consommateur aurait du bon pain parce que le meunier ferait de bonne farine avec du bon blé. Tous dormiraient tranquilles et iraient se promener le dimanche dans la sécurité d'une société économique équilibrée et dans la paix d'une famille heureuse du loisir hebdomadaire.

SYNDICATS FEMININS

« LA RUCHE »

Assemblée générale et fête annuelle

Comme je vous l'ai déjà annoncé le mois dernier, cette fête doit marquer le 10^e Anniversaire de l'existence de nos syndicats à Saint-Brieuc. En conséquence, nous vous demandons de faire l'effort nécessaire pour vous rendre libres pour cette journée d'un caractère tout familial.

C'est, vraisemblablement, le 2 décembre que toutes ensemble, nous nous réunirons pour remercier Dieu du bien que nous avons pu faire grâce à Lui dans notre modeste sphère, au cours de ces dix années. Notre reconnaissance monte vers Lui à la Messe qui sera célébrée comme les années précédentes, à la Chapelle des R. P. Maristes.

Puis, ensemble, à l'Assemblée générale, après avoir jeté un coup d'œil sur le passé, nous envisagerons le présent et l'avenir et nous prendrons les résolutions qui s'imposent.

pour un labeur plus intense de conquêtes et de réalisations.

Cette réunion si utile sera présidée par notre évêque, qui tient chaque année, à nous donner de si paternels encouragements. Une conférence syndicale sera donnée par un des militants de l'Union Régionale.

A midi, un banquet familial réunissant les syndiqués et leurs amis, resserrera encore entre les membres, les liens d'une amitié toujours grandissante.

Enfin, après avoir largement assimilé les plats de résistance, les adhérents et leurs familles viendront participer au dessert qui leur sera servi en une séance récréative où la plus franche gaieté sera de rigueur.

Au cours de la séance aura lieu la distribution des diplômes aux lauréats des cours professionnels de la dernière année scolaire.

Des renseignements complémentaires vous seront adressés en temps utile, par circulaire, mais dès à présent, retenir la date et dites-vous bien qu'en venant rejoindre, ce jour-là, vos scurs de travail, vous serez heureuses d'avoir passé une excellente journée, mais aussi, et peut-être surtout, serez-vous heureuses d'avoir accompli votre devoir.

Kermesse

Est-ce que toutes pensent à la kermesse?... Nous savons que bien des abeilles laborieuses s'ingénient à confectionner de délicieux ouvrages pour ce jour qui met notre « Ruche » en fête. Butinez encore, chères Abeilles, un petit effort de toutes est nécessaire pour continuer l'œuvre entreprise.

A l'ouvrage donc et bon courage et Dieu qui ne laisse pas sans récompense le moindre verre d'eau donné en son nom, vous rendra au centuple ce que vous aurez fait pour vos scurs de travail.

Cours du soir

La Ruche bourdonne et c'est merveille de voir toutes ces gentilles apprenties venir chaque soir suivre les cours spécialement organisés pour elles (cours de français, technologie, calcul, dessin, commerce, enseignement ménager, etc., et elles sont heureuses de penser qu'ainsi elles deviendront de meilleures ouvrières.

Mais si le nombre de nos élèves est déjà imposant, il ne reste pas moins vrai que nous sommes encore loin d'atteindre toutes les apprenties. Et je demande, ici, à chacune, d'examiner loyalement sa conscience et de se poser cette question : « en tant que travailleuse chrétienne, ai-je rendu service aux jeunes en leur indiquant, en les engageant à suivre les cours de la Ruche... si oui, c'est bien — si non il n'est pas trop tard encore.

Et puis, je peux avoir des compagnes qui gagneraient à se perfectionner dans leur profession, moi-même, n'ai-je rien à apprendre ?

Les cours de perfectionnement de français, sténo, dactylo, comptabilité, anglais vous sont offerts dans ce but.

Enfin, il est des cours qui nous rendront service pour plus tard, qui nous permettront de rendre service aux autres : tels sont les cours de coupe, de modes, les cours d'aiguillage de la Croix-Rouge. Avec un peu de volonté ne pourrai-je pas me perfectionner encore ? en un mot devenir une valeur ?

Celui qui peut doit... n'oublions jamais que la mesure de notre devoir est dans celle de notre pouvoir... Pour tous ces cours : demander des renseignements à la Ruche ou se reporter à la « Voix des Travailleurs », numéro d'octobre.

Le Coin des Jeunes

Aux « Jeunes Abeilles » il est rappelé que leur réunion spéciale est maintenue au premier dimanche de chaque mois, à 5 heures. Nous vous demandons d'y être bien fidèles, afin que soit continuée l'œuvre de formation nécessaire à votre future action de militantes. Pour vous aussi, chères jeunes, le travail ne manque pas, mais vous êtes pleines d'ardeur et d'enthousiasme et vous n'attendez qu'un mot d'ordre pour marcher. Venez donc régulièrement chercher cette consigne qui vous fera agir et rayonner.

Dans nos Familles

MARIAGES :

Plusieurs de nos compagnes ont été appelées à fonder un foyer, avec plaisir nous avons enregistré les mariages suivants :

Le 6 octobre. — Mlle Yvonne Lhégaré, du Syndicat des sténos-dactylos-comptables a épousé M. Thomas. Le 13. — Mlle Madeleine Durand, du Syndicat des Employées, sœur de notre secrétaire, a épousé M. Roger Briand.

Le 15. — Mlle Charlotte Delarette, du Syndicat des sténos-dactylos-comptables, a épousé M. M.-Jh Boulard.

Le 22. — Mlle Francine Le Mounier, du Syndicat des Employées, a épousé M. Lavenant.

Nos félicitations aux familles, et aux jeunes époux, nos vœux de bonheur les plus sympathiques avec l'assurance de nos prières.

PENSONS à la

Journée

Confédérale

BREST

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Après les Elections

Elles ont eu lieu depuis un mois. « L'Intersyndical » les a commentées ; nous n'y reviendrons que pour souligner une fois de plus les résultats : Pour les ouvriers, 525 voix sur 4.220 votants, soit environ une voix sur 8 ; pour les ouvrières, 51 voix sur 147, soit environ une sur trois.

Que nos amis méditent sur ces chiffres et se demandent si, sans notre Arsenal, il n'est pas possible d'obtenir mieux. Nous sommes persuadés que oui. Seulement ce travail de conquête, c'est à chacun de le faire ; le Bureau Syndical, absorbé par sa besogne d'organisation intérieure, ne peut toucher comme il le voudrait tous les services de l'Arsenal ; chacun de ses membres n'a que le cercle restreint de son atelier ou de son bureau comme rayon d'action ; c'est à chacun de nos adhérents de voir si, parmi ses compagnons de travail, ses voisins de quartier, ses diverses relations, il n'y a pas un excellent copain qui aurait sa place au syndicat professionnel et qui n'y vient pas parce que personne n'en a parlé ou n'a pas assez insisté pour qu'il vienne grossir nos rangs.

Beaucoup de camarades qui ont donné leur voix aux candidats de la C.G.T. seraient étonnés si on leur montrait ce que leur geste (s'ils sont catholiques sincères), a d'inconscients et est en contradiction avec leurs sentiments intimes. Le Syndicat Professionnel, qui répond à leurs légitimes aspirations de mieux-être, s'efforce de les satisfaire par des moyens et des méthodes conformes à leurs convictions. Par leur adhésion, c'est-à-dire leur appui moral et matériel, ils renforceront considérablement notre action syndicale et augmenteront d'autant le rayonnement de notre action professionnelle.

Licenciements

A la date du 15 novembre, une dizaine de camarades, embauchés en mai dernier, à titre temporaire, vont être licenciés. Leur situation de famille étant des plus intéressantes (sept d'entre eux sont pères de 7 et 8 enfants), nous avons demandé audience à M. le Sous-Directeur des Constructions Navales pour lui exposer cette situation et tâcher d'intervenir en leur faveur.

M. le Sous-Directeur était navré de la mesure qu'il était dans l'obligation de prendre envers ces excellents ouvriers dont il n'avait qu'à se louer, mais les instructions ministérielles étant formelles, il avait le strict devoir de les appliquer. Il nous a cependant assurés de toute sa bienveillante sollicitude à leur égard et les conseils qu'il nous a indiqués pour atténuer les conséquences de ces licenciements en est la meilleure preuve.

Les intéressés ont été mis au courant de la démarche que nous avons faite en leur faveur. Elle n'aura pas

Licenciements

devers lui la contribution ouvrière précomptée sur le salaire.

Article unique

« L'article 64 de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales, modifiée par la loi du 30 avril 1930, est complété par les dispositions suivantes :

« L'employeur qui a retenu par devers lui l'indemnité la contribution ouvrière précomptée sur le salaire, en application de l'article 2 de la présente loi, est passible des peines prévues aux articles 406 et 408 du Code Pénal. »

Désormais, le fait, par un employeur, de n'avoir pas versé le précompte en temps voulu, sera passible des peines prévues à l'article 406 du Code Pénal. Cet article prévoit un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus, appliqué cumulativement avec une amende très importante. C'est donc une pénalité très lourde qui viendra frapper

Assimilation

du détournement de précompte à l'abus de confiance

LOI DU 1^{er} JUILLET 1934

Nous croyons devoir donner connaissance du texte de la loi du 1^{er} juillet 1934 complétant l'article 64 de la loi sur les Assurances Sociales à l'effet d'appliquer les peines prévues aux articles 406 et 408 du Code Pénal à l'employeur coupable de retenir par

devoirs lui la contribution ouvrière précomptée sur le salaire.

Article unique

« L'article 64 de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales, modifiée par la loi du 30 avril 1930, est complété par les dispositions suivantes :

« L'employeur qui a retenu par devers lui l'indemnité la contribution ouvrière précomptée sur le salaire, en application de l'article 2 de la présente loi, est passible des peines prévues aux articles 406 et 408 du Code Pénal. »

Désormais, le fait, par un employeur, de n'avoir pas versé le précompte en temps voulu, sera passible des peines prévues à l'article 406 du Code Pénal. Cet article prévoit un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus, appliqué cumulativement avec une amende très importante. C'est donc une pénalité très lourde qui viendra frapper

devoirs lui la contribution ouvrière précomptée sur le salaire.

Article unique

« L'article 64 de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales, modifiée par la loi du 30 avril 1930, est complété par les dispositions suivantes :

« L'employeur qui a retenu par devers lui l'indemnité la contribution ouvrière précomptée sur le salaire, en application de l'article 2 de la présente loi, est passible des peines prévues aux articles 406 et 408 du Code Pénal. »

Désormais, le fait, par un employeur, de n'avoir pas versé le précompte en temps voulu, sera passible des peines prévues à l'article 406 du Code Pénal. Cet article prévoit un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus, appliqué cumulativement avec une amende très importante. C'est donc une pénalité très lourde qui viendra frapper

été inutile car la grave mesure qui doit les atteindre n'aura sans doute pas les conséquences qu'on était en droit de craindre.

Nos Salaires

En date du 24 octobre, Monsieur le Ministre de la Marine a adressé à Paul Simon, député du Finistère, une lettre, dont nous extrayons les passages suivants :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les enquêtes faites à la demande du Ministre des Finances, ont eu pour objet de rechercher des éléments d'appréciation permettant de décider en toute connaissance de cause si, dans leur ensemble, les salaires régionaux des ouvriers des arsenaux et établissements de la Marine doivent, ou non, être révisés. La publication des résultats de l'enquête faite à Brest n'apporterait dans ces conditions aucune précision aux intéressés.

« Je ne puis moi-même, pour le moment, préjuger de la décision qui interviendra, mais soyez assuré que toute ma sollicitude est acquise au personnel auquel vous vous intéressez. « Veuillez agréer, etc... »

Cette lettre répond à une démarche que nous avions demandée à M. Paul Simon de faire en notre faveur près du Ministre de la Marine.

Nous croyons savoir d'autre part qu'au chapitre « Salaires marine », le projet de budget de 1935 prévoit sensiblement la même somme qu'en 1934.

Attendons donc avec confiance, le résultat de l'enquête.

PONTIVY

Visite de Marcel Poimboeuf

Le mercredi 24 octobre, nous avons eu le plaisir de posséder dans notre ville, l'actif et dévoué Secrétaire Général de la Fédération des Employés, M. Marcel Poimboeuf.

En une conférence fort intéressante, et que les auditeurs écoutèrent avec attention, il s'attacha à nous démontrer les bienfaits du Syndicalisme Chrétien sur tous les plans.

Il termina son exposé en faisant savoir que, contrairement à la C.G.T., qui veut asservir les travailleurs au patron Etat, nous voulons les libérer et les rendre plus indépendants en leur facilitant l'accès à la propriété privée.

Nous espérons que cette conférence aura fait pénétrer plus profondément l'idée du Syndicalisme Chrétien dans les esprits et que notre groupement deviendra de plus en plus prospère.

LAVAL

SYNDICATS FEMININS

« LA RUCHE »

Cours Professionnels

Voici l'horaire, pour 1934-35 : Arithmétique commerciale : dimanche, de 10 heures à 11 heures. Comptabilité : mardi, de 20 heures à 21 heures.

Français commercial : lundi, de 20 heures à 21 h. 30. Anglais : jeudi, de 20 heures à 21 heures.

Dactylographie : lundi et vendredi, de 20 heures à 21 h. 30. Sténographie (vitesse) : lundi et vendredi, de 20 h. à 21 h. 30.

Sténographie (calligraphie) : jeudi, de 20 h. à 21 heures. Coupe et Couture : Cours de perfectionnement : mardi, de 20 heures à 21 heures ; Cours obligatoires pour les apprenties : mardi et vendredi, de 18 heures à 19 heures.

Enseignement général : jeudi, de 18 heures à 19 heures. Enseignement ménager (cuisine, hygiène) : jeudi, de 20 heures à 21 heures.

« Celui qui veut faire du bien »

ne doit pas scruter la vie du misérable ; il faut d'abord subvenir à sa misère et remédier à sa nécessité.

Mgr d'HULST.

Le Coin des Assurances Sociales

Liste de nos Caisses d'Assurances Sociales

Loire-Inférieure (Nantes) : Caisse Familiale de la Loire-Inférieure, 10, rue de Bel-Air, Nantes.

Maine-et-Loire (Angers) : Caisse Familiale de Maine-et-Loire, 12, rue du Quinconce.

Cholet : Caisse Intercantonale de la région Choletaise, 29, rue des Vieux-Greniers.

Mayenne (Laval) : Caisse Primaire de la Mutuelle Familiale de la Mayenne, 88, rue de Rennes.

Vendée (La Roche-sur-Yon) : La Providence de la Vendée, 25, boulevard des Alliés.

Côtes-du-Nord (St-Brieuc) : Caisse d'Assurances Sociales des Mutualités Indépendantes des Côtes-du-Nord, 14, rue du 71^e.

Finistère (Brest) : Caisse Primaire de l'Union Finistérienne Mutualiste, 6, rue d'Aiguillon.

Ille-et-Vilaine (Rennes) : Caisse d'Assurances Sociales des assujettis des groupements catholiques d'Ille-et-Vilaine, 7, rue de Corbin.

Morbihan (Vannes) : Caisse Primaire d'Assurances Sociales de l'Union Familiale du Morbihan, 19, rue du Méné.

Ve Congrès National des Caisses Familiales d'Assurances Sociales

Le cinquième Congrès National des Caisses Familiales d'Assurances Sociales se réunira à Paris, les 26, 27, 28 novembre prochain, sous la présidence du Général de Castelnau, membre du Conseil Supérieur des Assurances Sociales et Président de l'Union Nationale des Caisses Familiales.

Nous donnons ci-dessous l'ordre du jour de ce Congrès :

LUNDI 26 NOVEMBRE : à 9 h. 30 : réunion du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale et Familiale de Capitalisation.

A 10 h. 30 : réunion du Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Caisses Familiales.

A 14 h. 30 : Cinquième Congrès National, première séance. Rapports : bilan de l'exercice 1933. — Situation actuelle des Assurances Sociales. — Le problème de la réassurance. — Questions diverses.

MARDI 27 NOVEMBRE : à 9 h. 30, Cinquième Congrès National, deuxième séance. Rapports : les mutuelles chirurgicales. — Situation créée par le décret-loi du 15 mai 1934.

A 14 h. 30 : Clôture des Travaux du Congrès et Assemblée Générale de la Caisse Nationale et Familiale de Capitalisation.

MERCREDI 28 NOVEMBRE : à 9 h. 30 : Assemblée de l'Union Nationale des Caisses Familiales de Capitalisation.

Visiteur La Caisse Familiale de la Loire-Inférieure délègue près de ses assurés malades (tout au moins à Nantes), un visiteur qui est chargé de s'assurer de la régularité avec laquelle sont suivies les prescriptions du médecin traitant. Tout en s'intéressant à la santé de l'assuré, il peut l'aider utilement à remplir les formalités nécessaires près de la Caisse ou de toute autre Administration.

Nos assurés sont priés de vouloir bien lui réserver bon accueil lorsqu'il se présentera chez eux.

CHOISSISSONS BIEN NOS CAISSES d'Assurances Sociales

SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX Adhé

BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

AVIS

L'abondance des matières d'ordre local nous oblige à remettre à décembre plusieurs articles fort intéressants. Prière de ne nous adresser pour le prochain numéro, que des communiqués assez courts.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
— Marie-Joséphine Traversat, sixième enfant de notre camarade Pierre Traversat, de notre groupement de fonctionnaires de Niort.
— Guy Bourcier, cinquième enfant de notre camarade Joseph Bourcier, Président du Syndicat de l'Ameublement de Nantes.
— Michel Thébaudeau, premier enfant de notre camarade Thébaudeau, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.
— Michel Gauthier, fils de notre camarade Armand Gauthier, du Syndicat des Employés de Nantes.
— Pierre Vivant, fils de notre camarade Francis Vivant, du même Syndicat.
— Yves Goulard, fils de notre camarade Goulard, du Syndicat des Employés de St-Nazaire.
— Pierre Le Marec, fils de notre camarade Le Marec, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
— Francis et Félix Mahé, fils de notre camarade Henri Mahé, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire (Méan).
Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
— Mlle Yvonne Gérard, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes, avec M. Joseph Doucet.
— Eugène Leflot, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, avec Mlle Jeanne Cornal.
Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
— M. Jean-Baptiste Lelièvre, beau-père de notre camarade Francis Lelièvre, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.
— Le tout jeune enfant de notre camarade Gaumain, de Tours-Etat (Thouars).
— M. Lecog, père de Mlle Lecog, du Syndicat des Employés de Nantes.
— Mme Batardière, grand-mère de Mlle A.M. Legault, du même Syndicat.
— Mme Legault, belle-sœur de Mlle A. M. Legault, du même Syndicat.
A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes félicitations.

Réunion du Conseil de l'U. R.

16 Septembre 1934

(Suite)

ACTIVITE SYNDICALE

Formation et études. — L'U. R. s'organise d'avoir pu déléguer deux auditeurs de Nantes à la session intensive de l'Ecole Normale Ouvrière, du 1^{er} au 13 juillet, à Bierville, ainsi que 31 autres délégués à la Session Confédérale d'études et de pratique syndicales de trois jours de la mi-juillet, répartis comme suit : 2 syndiqués d'Angers, 2 syndiqués et 1 syndiqué de Châtelleraut, 1 syndiqué de Cholet, 1 syndiqué et 1 syndiqué des Sables d'Olonne, 2 syndiqués et 9 syndiqués de Nantes, 1 syndiqué et 2 syndiqués de Niort, 2 syndiqués et 1 syndiqué de Poitiers, 2 syndiqués de Saint-Nazaire, 1 syndiqué de Saumur, 2 de Thouars et 1 de Trézelé. Les cours professionnels de Nantes enlèvent 3 B. A. P., 26 C. A. P., avec 13 mentions et félicitations du jury.
Des questions fort intéressantes pour leur profession sont étudiées par les Secrétaires de Mairie de Vendée, ainsi que par les Marins de Saint-Nazaire (loi Tasso). Niort prépare l'ouverture prochaine de cours professionnels et de cercles d'études. Les cheminots, un peu partout, se débattaient contre les décrets-lois, et se préoccupent du problème de la coordination du rail et de la route. La bibliothèque des Syndicats Poitevins s'est enrichie d'une cinquantaine de nouveaux volumes obtenus du Ministère du Travail.

Nouveaux groupements.

Formation d'une Union Locale à Poitiers ; d'une section d'infirmières garde-malades à Nantes ; d'une section de jeunes cheminots à Nantes, et d'une section de métallurgistes à l'Immaculée en Saint-Nazaire.
Propagande. — Visite de Jean Pérès aux Sables. Saint-Nazaire a organisé une journée de propagande à l'Immaculée. Le R. P. Lebrét est venu à Saint-Nazaire faire une conférence pour les marins. Nos syndicats Niortais ont reçu de même M. l'abbé Goimard, qui les a entretenus des centres d'Action Sociale. Saumur s'intéresse aux enfants dès leur sortie de l'école.
Entr'aide. — La caisse de chômage des métallurgistes de Saint-Nazaire a versé plus de 2.000 fr. à ses chômeurs. Celle des Couturiers en nouveauté de Nantes a donné 1.140 francs à 12 chômeuses ; celle du Longeron a distribué 3.000 francs à 80 chômeurs. Le service de placement des syndicats féminins de Nantes a enregistré 87 demandes d'emploi, 59 offres et 42 placements effectifs. Plusieurs secours, notamment à Saumur, ont été donnés au moyen de certaines caisses d'entraide. Le Syndicat des Employés de Nantes a fondé une caisse d'entraide familiale naissances - mariages - décès. Création d'une caisse de chômage par Angers. Les maisons de repos de Denée et de la Mi-Côtière ont eu beaucoup de succès.
Fêtes et distractions. — Organisation de promenades ou excursions fort réussies par les Syndicats des Sables à la forêt d'Olonne ; par les Syndicats féminins d'Angers à Denée ; par ceux de Châtelleraut à Saint-Maixent, Niort et Coulon ; par le Livre de Saumur à Candès ; par les cheminots de Nantes à Guérande ; par l'Intersyndicale de Nantes à la Mi-Côtière.

Les Syndicats nazairiens ont, de leur côté, réussi une très belle kermesse. Les syndicats de l'Ameublement et du Bâtiment de Nantes ont fêté ensemble la Sainte-Anne. Une petite fête, également, a clôturé à Nantes la saison des cours de conférenciers et des cercles d'études.
Action. — Les Sables posent des affiches en faveur du respect du repos dominical. Indret fait, à Paris, une démarche en faveur des apprentis, et présente quelques revendications d'ordre local. Saint-Nazaire se prépare pour le renouvellement du bordereau et poursuit son action contre les méfaits de la soudure électrique. Le Syndicat des Employés Municipaux de Nantes obtient des vestes de cuir pour le personnel préposé au nettoyage de la Ville. Le Syndicat du Livre de Saumur travaille, de son côté, à une meilleure organisation de la profession. Celui de la métallurgie de la même ville est intervenu à diverses reprises, avec succès, pour faire observer la loi de 8 heures, l'hygiène et la sécurité. Le Syndicat des Employés est intervenu efficacement pour faire respecter le repos dominical, deux dimanches de suite, par un grand magasin. Il a également fait visiter avec efficacité plusieurs maisons par l'inspecteur du Travail. Les Syndicats d'Angers poursuivent la défense des intérêts du personnel des usines Bessonneau. Ils ont protesté contre l'essai d'établissement de la journée continue de 7 h. 30.
Divers. — Nantes et Saint-Nazaire ont commencé la vente au numéro de « La Voix des Travailleurs » et de « Jeunesse et Travail ». Ce dernier journal fait la joie et la fierté des groupements de jeunes des syndicats féminins. Le Président remercie Bellevalre de son réconfortant rapport moral, qui marque réellement que, même pendant la période dite des vacances, nos syndicats ont fait preuve d'une belle vitalité. Ceci est très encourageant, à la veille même d'entrer dans la saison d'hiver, où d'habitude l'activité bat son plein.

SESSIONS DE FORMATIONS

Paul Foulon donne ensuite la parole à Marcel Faudray, l'un des deux délégués représentant notre U. R. à la Session Intensive de l'Ecole Normale Ouvrière de la C. F. T. C., qui se tint du 1^{er} au 13 juillet à Bierville.
Donner un résumé de ce compte rendu qui, lui-même, était un résumé fort succinct, bien qu'il ait duré plus d'une demi-heure, des nombreuses et fort intéressantes leçons de doctrine et de pratique enseignées pendant treize jours, nous n'en avons pas la place ici.
De même pour le compte rendu fait par Mlle Bernard, jocoiste syndiquée d'Angers, déléguée à la Ses-

sion confédérale d'études et de pratique syndicales, qui s'est tenue du 14 au 17 juillet à Bierville également.

Tous les délégués ont d'ailleurs unanimes, dans leurs paroles ou dans les lettres qu'ils nous ont adressées, à nous vanter l'enchantement et le profit de ces journées passées dans l'étude et au service d'une même cause, chère entre toutes. Et aussi les organisations auxquelles ils appartiennent. C'est pourquoi il n'est pas trop tôt de se préparer, dès maintenant, pour l'année prochaine, car il est à prévoir que les Syndicats seuls, ou à peu près, auront à supporter les charges de ces déplacements. Mais, ne sera-ce pas pour eux du placement à cent pour un ?

CONGRES DE POITIERS

L'absence de délégués de Poitiers ne nous a pas permis d'étudier la question en détail. Cependant, l'on s'est mis d'accord pour proposer, comme les années précédentes, le quatrième dimanche de Carême (laetare). Le programme ne pourra en être établi que plus tard.

NOUVELLES ADMISSIONS

Avant reçu l'avis favorable de la C. F. T. C., le Conseil prononce l'admission, dans l'Union Régionale de l'Ouest, des Syndicats du Livre de Saumur, de l'Habillement des Sables d'Olonne et des Secrétaires de Mairie du département de la Vendée.
A propos de ce dernier Syndicat, le Secrétaire annonce qu'un Syndicat de même nature est en ce moment en formation en Loire-Inférieure. Il serait facile de faire la même chose dans les autres départements : les services rendus aux intéressés sont des plus appréciables, et la C. F. T. C. retirerait beaucoup de profit d'un pareil mouvement, s'il était généralisé.

NANTES

BIBLIOTHEQUE

Mon appel du mois dernier a été entendu de certains ; à ceux-ci merci. Dans le courant du même mois, des lettres de rappel ont été envoyées aux lecteurs ayant leurs livres depuis un certain temps. Je serais reconnaissant à ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir rapporter ceux qu'ils détiennent.
Pour ce mois-ci les livres suivants seront mis en service :
D'Armagnac : « Tubalcaïn ».
Guy d'Avelines : « Couronnes voilées ».
Pierre Maurice : « Divorcée » ; « Le Forçat ».
Paule Gourlez : « Reine et suivante ».
Diderot : « Dictionnaire encyclopédique ».
Darjeins Georges : « Initiation chimique ».
Encyclopédie par l'image : « Les Montagnes ».
Houticq Louis : « Histoire Générale de l'Art en France ».
Divers Auteurs : « Le Domaine Colonial Français ».
Ces livres sont des livres neufs ; les cinq premiers sont tout récents.

Fête des Hermines (21 OCTOBRE 1934)

La perspective de cette journée fut longtemps pour nous un stimulant à nos efforts. Nous la voulions très belle et, maintenant qu'elle est finie et réussie, je vais essayer de vous en relater les grandes lignes.
Des délégations importantes sont venues de loin : les villes de Bordeaux, La Rochelle, Le Mans, La Vallée, Saint-Nazaire, Méan se sont fait largement représenter.
Nous assistons d'abord en nombre — j'allais dire imposant — à la Messe Dominicaine, dans le sanctuaire de notre Sainte Patronne, la petite sainte Thérèse. Pendant la Saint Sacrifice, nous chantons, de toute notre âme, de beaux cantiques. Puis M. le Curé, avec sa délicatesse habituelle, nous fait une courte allocution où il nous montre le moyen d'adapter la « petite voie » à notre vie de travail.
Après la messe et le petit déjeuner, nous partons en bandes serrées vers le siège du syndicat, notre maison. C'est un plaisir de faire à nos délégués les honneurs de cette promenade matinale sur les boulevards et les petites rues sinuées et charmantes de notre ville.
Salle Saint-Michel, la séance d'études commence, présidée par le sympathique M. Buerne, président

de l'U. R., et rehaussée par la présence de M. l'abbé Chancerelle, et de nombreuses personnalités amies.

Après la lecture des rapports, dont nous discutons certains points, et l'élection du bureau, Mlle Dubourdiou, de Bordeaux, nous fait une fort intéressante causerie très documentée sur le « chômage des jeunes ». Nous discutons encore et puis nous descendons Salle Léon XIII, pour le banquet que M. le Curé de la Paroisse nous fit l'honneur de présider.
Après de joyeuses agapes, les congressistes se réunissent à nouveau salle Saint-Michel, pour la séance récréative.
Dans un décor si artistement agencé avec les meubles mis gracieusement à notre disposition par la Maison Robert, nos artistes s'y distinguent une fois de plus dans le comique : « Les Lapons enragés » qui mit en joie l'assistance, et « De toute leur Ame », drame d'une haute portée sociale, et enfin dans des intermèdes très goûtés.
Les Hermines expriment ici leur reconnaissance à tous ceux qui ont participé au succès de cette journée.

Notre fête est terminée, mais nos efforts ne sont pas finis avec elle. Encouragés et réconfortés par l'amitié si franche et si sincère dont nous avons été entourés, nous nous donnerons dans une plus large mesure, car déjà nous voulons encore mieux l'an prochain.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Avis

Le Conseil de la Métallurgie informe les membres du Syndicat que la Permanence qui avait lieu le mercredi, aura lieu désormais le mardi, de 18 h. 30 à 19 h. 15.

PREPARATEURS EN PHARMACIE DE LA REGION DE L'OUEST

Réunion générale du Dimanche 11 Octobre

La séance est ouverte à 10 heures par le président Moré, assisté de Hervé, secrétaire, et Crochet, trésorier.
Le Président remercie les camarades présents et dit sa satisfaction de les voir aussi nombreux ; il souhaite la bienvenue au nouvel adhérent, le camarade David, et présente les excuses des absents : Gérard, Rousseau, Moreau, Joannic frères.
Il fait part de la naissance du fils de notre trésorier Crochet, et lui adresse, au nom de tous, ses compliments.
Il nous entretient ensuite de l'activité de l'Union Régionale et Locale, activité inlassable et de tous les instants.
Il nous annonce ensuite le projet de création d'une « Caisse de Secours au Décès », projet qu'il a l'avantage de proposer et dont l'étude et la mise au point se poursuivent activement. Avec un versement des plus minimes, on espère pouvoir accorder à la veuve, une allocation intéressante. Il insiste auprès de chacun pour qu'une propagande intense nous procure beaucoup d'adhérents.
Le trésorier, à son tour, nous rend compte de la situation financière, assez bonne en général, malgré que certains membres n'aient pas acquitté encore leur cotisation ; aussi, décision est prise de rappeler à l'ordre ces retardataires, et de les prévenir de leur radiation du Syndicat en cas de non paiement et ce, au cours de la réunion de janvier prochain.
Ce rapport est approuvé avec félicitations.
Mlle Pinard nous met au courant de la distribution des billets de tombola, fonction dont elle s'acquitte avec un grand dévouement. Elle en est félicitée, ainsi que le camarade Colmeau qui, à lui seul, a placé 10 carnets, montrant ainsi son zèle et ses qualités de bon militant ; il serait à souhaiter que cet exemple soit suivi de tous !
La parole est alors donnée au camarade Hervé, délégué au Congrès de juin, tenu à Paris. Il nous fait un exposé précis et intéressant des questions syndicales débattues à cette réunion. Il ne peut cacher sa satisfaction d'avoir pu, pendant ces quelques

heures de contact avec les dirigeants de la Fédération, apprécier hautement leurs qualités et leur dévouement dans la lourde tâche qui leur incombe. Aussi, il nous engage vivement à le secondar dans leurs efforts et à leur faire pleine confiance. (Applaudissements).

Il dit aussi combien il a été touché du bienveillant accueil qu'il a reçu parmi eux.
La séance est levée à 11 h. 30. Rendez-vous pour le deuxième dimanche de janvier 1935.

A LA S. N. E.

Notre dernière Assemblée générale tenue le 21 octobre, nous a permis de constater le progrès de nos idées.
Nous y avons vu les démarches faites auprès de la Direction et celles qui seront faites prochainement.
L'état de la caisse, qui est très satisfaisant, ne nous laisse aucun souci pour l'avenir.
Puis, Prou nous a fait un compte rendu très détaillé de son voyage à la Session Intensive de Bierville, au mois de juillet ; il nous a fait voir ce qu'un militant doit connaître et en quoi consiste l'organisation du Syndicat.
Nous nous sommes quittés à 11 heures, après avoir étudié quelques questions soulevées par nos amis.
Je donne, maintenant, rendez-vous à tous pour le 9 décembre, date de notre prochaine Assemblée générale, au cours de laquelle auront lieu les élections des membres du bureau renouvelables en 1935.

Une bonne affaire

Une bonne action

Par suite d'une entente avec le Groupe des Cheminots de Limoges, qui reçoit une ristourne sur les affaires réalisées, une importante maison de porcelaines de cette ville, la maison Paul Pastaud, livre à tous nos adhérents, au prix de fabrication, tous services de table, à thé, à café, etc., en véritable porcelaine de Limoges. Pour permettre à ceux de nos amis qui voudraient profiter de cette bonne occasion de faire leur choix en connaissance de cause, la maison Pastaud a adressé, au Groupe des Cheminots P.O. de Nantes un magnifique album représentant exactement en grandeur et coloris naturels, les objets dont ils désiraient se rendre acquéreurs.
Cet album sera à la disposition de nos amis dans nos bureaux, 10, rue de Bel-Air, jusqu'à la fin du mois.
Pour permettre l'envoi franco de port et d'emballage, les envois seront groupés par valeur minimum de 200 francs.

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

Journée sociale du 14 Octobre à Méan

Le modeste petit Syndicat Féminin qui, il y a dix ans, osait se constituer dans la banlieue nazairienne, a voulu, le 14 octobre dernier, fêter dignement ce joyeux anniversaire.
Aussi, présidents autour de Mlles Raboteau, Guérin et Bernadette Frouillard, véritable reine de cette ruée d'abeilles que sont toutes les syndiquées, les sections féminines des Syndicats Chrétiens de Saint-Nazaire se sont fait un devoir de venir chercher, dans la grande nef de l'église chère à M. l'abbé Gautier, curé de Méan, les encouragements à persévérer dans la voie que leur avait tracée Celui, qui, pour nos Syndicats, reste le modèle, le Christ Ouvrier, et aussi le remercie.
Ces encouragements, elles les ont trouvés dans l'allocation de circonstance que leur adressa M. l'abbé Dréno, professeur au Collège Saint-Louis.
Pendant l'office, nous avons eu le plaisir d'entendre la Maitrise Méanaise qui, sous la direction éclairée de M. l'abbé Dugast, a interprété un programme qui fut pour nous un enchantement.
Puis à 9 h. 45, salle Saint-Eloi, le Président de l'Union Locale, Chauve, ouvrit la séance d'études, entouré de Mlle Béranger, de Paris ; Raboteau, de Saint-Nazaire, et de M. Thoméré, de la J. O. C.
Ce dernier nous dit toute sa foi dans la J. O. C. et le Syndicalisme chrétien.
Il nous relate les impressions vives qu'il a rapportées du Congrès Jocoiste, où 8.000 jeunes chrétiens, futurs syndiqués, et des meilleurs, étaient réunis.
Il nous dit également l'action des

Jocistes pour les jeunes chômeurs (un jeune sur six chômeurs). N'ont-ils pas dépensé pour eux 300.000 fr., servi 15.000 repas et procuré 2.000 places !

Mlle Archimbaud nous dépêché ce qu'a été pour elle et ses compagnes la Session Intensive de Bierville, où elles étaient allées se perfectionner dans leur rôle de militantes.
Mlle Bernadette Frouillard retrace ce que furent, pour nos camarades, dix années d'apostolat et s'attire pour toutes les unanimes applaudissements de toute la salle.
Puis, deux jeunes élèves des cours des Syndicats de Méan, Mlles Feluche et Allaire, donneront deux rapports ; la première sur une sortie syndicale à Paimpont, la deuxième sur l'activité des jeunes syndiquées, et chacun put se rendre compte que, dans les jeunes pépinières des syndicats chrétiens, il y avait de nombreux et bons éléments et que, sur le terrain social, l'avenir nous appartient.
Pour terminer la séance du matin, Chauve communique le cahier de revendications que les métallurgistes ont transmis aux directeurs des Chantiers.

Après une matinée si chargée et un repas en commun, fort bien servi d'ailleurs, réunissant 60 congressistes autour de leur président, Paul Foulon, président de l'Union Régionale de l'Ouest, celui-ci ouvre la séance de clôture, et l'on passe de suite à la distribution des prix aux élèves des cours professionnels. Nombre de lauréats s'en retournent les bras chargés et salués par d'unanimes applaudissements, dont une grande part allait aussi à leurs professeurs bénévoles et à Mlle Frouillard qui, par leur dévouement, ont fait de la section de Méan ce qu'elle est, c'est-à-dire un modèle du genre.
Dès lors, la tribune appartient à Mlle Béranger, qui traite devant nous de l'Orientation Professionnelle et met à notre service toute son expérience, puisqu'à Paris elle a eu l'occasion de suivre cet enseignement de très près et d'en tirer toutes conclusions utiles pour l'avenir.
Elle nous définit l'orientation pour la jeune fille qui, forte de ses connaissances professionnelles, occupera les places de choix quand elle devra travailler pour gagner sa vie, connaissances encore utiles pour elle lorsqu'elle aura fondé un foyer et sera à même de les utiliser toutes à la maison où se trouve logiquement sa place, pour son bonheur et celui de ses enfants.
Une quête est faite ensuite pour la Caisse du Soldat, car nos jeunes syndiquées pensent aussi que les jeunes soldats de nos syndicats seront très heureux que leurs organisations pensent à eux pendant leur absence et leur montrent d'une façon palpable.

Trésorerie

Le trésorier invite les syndiqués métallurgistes à se mettre à jour du dernier trimestre de l'année avant le 20 novembre et ce, afin qu'il lui soit possible de donner le compte rendu financier de 1934 à la réunion générale de la Saint-Eloi fixée au 2 décembre.

La Soudure électrique

Nous lisons dernièrement dans le journal patronal « La Marine Marchande », une étude concernant la soudure électrique et les avantages économiques qui résultent de son emploi dans la construction navale. Ces avantages, très appréciables, pour qui n'envisage que le profit immédiat, s'accompagnent, hélas ! de graves inconvénients, dès que l'on s'attache à des considérations d'ordre humanitaire qui, à notre avis, priment les questions d'intérêt de toute la supériorité de l'homme sur la matière.

La soudure électrique, en effet, principalement lorsqu'elle est utilisée sur des tôles galvanisées ou peintes au minium, décompose, sous l'action de la chaleur de l'arc, le zinc et l'oxyde de plomb en sels solubles dans les vapeurs délétères, absorbés par les ouvriers travaillant à proximité et, en premier lieu, les soudeurs, provoquant dans l'organisme une série de troubles caractéristiques dont les divers symptômes marquent les étapes d'un empoisonnement progressif qui, en certains cas, peuvent entraîner la mort.
Ces effets nocifs sont si bien reconnus officiellement du moins que l'on accorde aux ouvriers exposés une ration de lait, antidote sans doute susceptible d'atténuer l'action toxique des vapeurs de zinc ou de plomb, de même qu'on leur impose le port du masque respiratoire, capable tout au plus d'arrêter les poussières, mais absolument perméable aux gaz, contre lesquels il reste impuissant.
Rançon du progrès, diront certains...
Rançon du progrès?... et la question est résolue... tout au moins pour ceux qui bénéficient de ce progrès, alors que d'autres en payent la rançon !...
Rançon du progrès ! n'est-ce pas, messieurs les industriels ! Rançon d'autant plus légère pour vous que vos caisses d'assurance-accidents ne couvrent même pas les risques dont les ouvriers font tous les frais !
Rançon du progrès !... Qu'importe l'usure prématurée du matériel humain ! Il y en a de rechange ! pourvu que les coffres-forts se garnissent et que les capitaux rendent. Monstrueux raisonnement que ce libéralisme matérialiste impose impitoyablement à ses adeptes.

Arbre de Noël

Sans doute ne sommes-nous pas encore rendus à Noël. Si nous en parlons dès maintenant, c'est pour que chacun prépare sa petite contribution au succès de ce deuxième arbre de Noël. Au travail donc pour la collection ou la confection de nombreux lots.
Dans le prochain numéro de « La Voix des Travailleurs » paraîtra un compte rendu de cette réunion.
J. BODARD.

Conférence de Marcel Poimboeuf

Les Syndicats d'Employés de l'Union Locale Nazairienne se sont fait un plaisir d'inviter tous leurs membres et leurs amis à cette conférence, dont le sujet est très intéressant.
Dans le prochain numéro de « La Voix des Travailleurs » paraîtra un compte rendu de cette réunion.
J. BODARD.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

La Saint-Eloi

Nous fêterons, cette année, notre patron saint Eloi, le dimanche 2 décembre. Mes chers amis, ce sera une nouvelle occasion de nous connaître, de nous grouper, de nous sentir les coudes. Nous serons là, en famille, entre métallurgistes, les nouveaux et les anciens depuis un an — feront la connaissance des anciens, cela est nécessaire. Or, il existe sur ce point une lacune : trop de syndiqués chrétiens se sentent isolés, ils se croient seuls de leur espèce, alors qu'à côté d'eux d'autres syndiqués chrétiens vont et viennent.

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

Journée sociale du 14 Octobre à Méan

Le modeste petit Syndicat Féminin qui, il y a dix ans, osait se constituer dans la banlieue nazairienne, a voulu, le 14 octobre dernier, fêter dignement ce joyeux anniversaire.
Aussi, présidents autour de Mlles Raboteau, Guérin et Bernadette Frouillard, véritable reine de cette ruée d'abeilles que sont toutes les syndiquées, les sections féminines des Syndicats Chrétiens de Saint-Nazaire se sont fait un devoir de venir chercher, dans la grande nef de l'église chère à M. l'abbé Gautier, curé de Méan, les encouragements à persévérer dans la voie que leur avait tracée Celui, qui, pour nos Syndicats, reste le modèle, le Christ Ouvrier, et aussi le remercie.
Ces encouragements, elles les ont trouvés dans l'allocation de circonstance que leur adressa M. l'abbé Dréno, professeur au Collège Saint-Louis.
Pendant l'office, nous avons eu le plaisir d'entendre la Maitrise Méanaise qui, sous la direction éclairée de M. l'abbé Dugast, a interprété un programme qui fut pour nous un enchantement.
Puis à 9 h. 45, salle Saint-Eloi, le Président de l'Union Locale, Chauve, ouvrit la séance d'études, entouré de Mlle Béranger, de Paris ; Raboteau, de Saint-Nazaire, et de M. Thoméré, de la J. O. C.
Ce dernier nous dit toute sa foi dans la J. O. C. et le Syndicalisme chrétien.
Il nous relate les impressions vives qu'il a rapportées du Congrès Jocoiste, où 8.000 jeunes chrétiens, futurs syndiqués, et des meilleurs, étaient réunis.
Il nous dit également l'action des

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Télé. 123.28
NANTES
R. C. 553

Télé. 123.28
ST-NAZAIRE
R. C. 553

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

d'homme est tout autant menacé que la santé ou ton pain?

Sais-tu l'action que poursuit, depuis un an, la FÉDÉRATION DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE LA MÉTALLURGIE (C. F. T. C.), action qui a pris naissance au Syndicat Chrétien de la Métallurgie de Saint-Nazaire, et dont le Ministère du Travail se préoccupe actuellement, afin d'édicter d'une part les mesures préventives qu'exige la sécurité des ouvriers, et d'inscrire, d'autre part, dans la liste des maladies professionnelles donnant droit à réparation, les intoxications résultant de l'inhalation des vapeurs de sels de zinc?

Vois-tu, maintenant, à quoi sert le syndicat, dont trop souvent tu restes éloigné? Cette action de longue haleine en faveur des lois sociales qui protègent l'ouvrier, est trop souvent méconnue. C'est une action cachée, et cependant, combien méritée! J'ai voulu aujourd'hui la mettre en lumière sur un cas concret, afin de montrer une fois de plus, aux syndiqués d'abord, la valeur de leur effort, et leur devoir, à ceux qui restent loin de toute action en dehors du Syndicat...

Jean TERRIEN.

POITIERS SYNDICAT DES EMPLOYES

Elections Prud'hommes
DU DIMANCHE 11 NOVEMBRE
SECTION DU COMMERCE
(1^{re} et 2^e Catégories)
Camarades,

Le dimanche 4 novembre, vous avez été appelés à élire un Conseiller Prud'homme, en remplacement de notre camarade Tatin, que son travail appelle maintenant en dehors de Poitiers; nous avons présenté à vos suffrages en 1^{re} catégorie, notre camarade :

GABORIT Emile
Comptable aux Ets. Debray
d'autre part vous avez à réélire un Conseiller sortant en 2^e catégorie : notre camarade :

JORAND Georges
Complis en Représentation

Vous n'ignorez pas que le Conseil de Prud'hommes est l'organisme qui est appelé à trancher les différends entre patrons et employés; la moitié des juges de cet organisme est composée de vos camarades de travail.

Depuis qu'en 1923, après les démarches répétées de notre Syndicat, une section du Commerce a été créée au Conseil de Prud'hommes de Poitiers, par quatre fois vous avez répondu à notre appel, en élisant nos candidats; nous faisons de nouveau appel à vous aujourd'hui.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler combien notre organisation a milité depuis 12 ans pour faire respecter les droits de l'employé. Sur le terrain strictement professionnel, nous sommes intervenus toutes les fois qu'il lui était porté atteinte. Nous avons en particulier, provoqué les accords suivants :

Application de la loi de 8 heures dans la Pâtisserie, dans la Charcuterie, dans la Boucherie, dans l'Alimentation.

Dans le sein du Conseil de Prud'hommes, ce sont nos camarades, qui ont fait modifier les us et coutumes dans un sens favorable aux travailleurs de vos catégories.

Vous approuverez notre action et témoignerez votre sympathie à cette juridiction en votant tous, le 11 NOVEMBRE.

Dans la 1^{re} catégorie pour : GABORIT Emile.
Dans la 2^e pour : JORAND Georges.

NIORT UNION LOCALE

La période des vacances a marqué un certain ralentissement de l'activité de notre Union Locale.

Cependant, nous avons pu, en juillet d'abord, envoyer trois de nos amis à la Session Confédérale d'Etudes et de pratique syndicales, organisée à Bierville par la C. F. T. C., et grâce à leurs comptes rendus, suivre avec intérêt les travaux de cette session. Les trois participants en sont d'ailleurs revenus mieux armés pour l'action syndicale et affermis dans leur zèle de militants.

Ensuite, au mois d'août, M. l'abbé Goimard, aumônier-conseil de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux, de passage à Niort, a bien voulu, dans une causerie familière, nous exposer l'organisation, les moyens et les buts des secrétariats sociaux dont il est un des animateurs dans la Seine, ainsi d'ailleurs que dans la France entière.

Répondant à notre invitation, la section locale de la Confédération Française des Professions, s'était fait représenter à cette conférence par son secrétaire.

L'exposé très clair et très vivant de l'abbé Goimard fut écouté par tous avec grand intérêt. Il fut suivi d'un échange de vues sur les réalisations actuellement possibles à Niort : il apparut qu'un « centre d'action sociale » pourrait y fonctionner prochainement. Nos militants syndicalistes sont, pour leur part, bien décidés à en faciliter la réalisation.

Reprenant désormais une vie plus active, l'Union Locale, se souciant de la formation de ses membres, va ouvrir, dans ses nouveaux locaux, 9, rue des Ursulines, un Cercle d'études sociales et syndicales, auquel tous les adhérents sont vivement invités à prendre part. Ce Cercle d'études se réunira à 8 h. 30 précises le quatrième mercredi de chaque mois, en commençant le 25 novembre prochain.

L'Union Locale organise, d'autre part, des Cours professionnels au sujet desquels les renseignements sont donnés dans la note ci-dessous.

Nous espérons que les intéressés ne manqueront pas de profiter des moyens de formation (cercle d'études, cours professionnels) que leur offre désormais l'Union Locale.

La permanence organisée tous les dimanches, de 11 heures à midi, au 9 de la rue des Ursulines, leur fournira tous renseignements désirables. Ils pourront également y verser leur cotisation.

Cours Professionnels gratuits ORGANISÉS PAR L'UNION LOCALE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE NIORT

Ces cours, qui s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles à partir de 13 ans, auront lieu, le soir, de 18 h. 30 à 19 h. 30, au 9 de la rue du Petit-Banc :

Lundi : cours de coupe.
Mardi : cours de comptabilité.
Mercredi : cours de sténographie et dactylographie.
Vendredi : cours de Français.

Ouverture des cours : le 5 novembre.

Pour renseignements et inscription, s'adresser soit 9, rue du Petit-Banc, le soir après 18 h. 15, soit à la permanence de l'Union Locale, 9, rue des Ursulines, le dimanche de 11 à 12 heures.

THOUARS SYNDICAT DES CHEMINOTS ETAT

Réunion du 2 Octobre

Pillot souhaite la bienvenue au camarade Sival, qui a compris la nécessité de venir nous rejoindre dans les rangs du syndicalisme chrétien.

Il est fait un compte rendu du conseil de l'Union-Etat.

Le secrétaire met les camarades au courant de l'action menée par la Fédération contre les décrets-lois.

En parlant de l'unité syndicale, dont il est tant question dans tous les milieux, il rappelle notre position inchangée et démontre, par des articles pris dans les journaux de nos voisins, l'impossibilité d'une unité sincère et durable.

Le camarade Pillot donne toutes instructions utiles concernant les réclamations pour les notes.

Le Secrétaire.

Une bonne nouvelle

Dans le courant de novembre aura lieu, à Thouars, une grande réunion et les concours de nos amis et militants de l'Union-Etat. Chaque syndiqué recevra une convocation. Mais, déjà, nous demandons à tous d'en prendre note.

Soyons nombreux et sachons répondre à l'appel de notre Syndicat.

Le Bureau.

LA ROCHE-sur-YON

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

PROPRIÉTÉ & ADMINISTRATION DES ANCIENS BIENS ECCLESIASTIQUES

I. — D'abord PROPRIÉTÉ. Il ne s'agit pas de propriété réelle, l'Eglise n'ayant jamais abandonné son droit de propriété sur ces biens spoliés; mais il s'agit de propriété légale.

D'après la loi du 13 avril 1908, les biens des établissements ecclésiastiques non réclamés par des associations cultuelles légalement constituées, ont été attribués à des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance ou à leur défaut aux communes « sous la condition d'affecter aux services de bienfaisance ou d'assistance tous les revenus ou produits de ces biens ». Pas de difficulté juridique quand l'attribution des biens a été faite à un bureau de bienfaisance déjà existant, ou quand la commune a transféré au bureau de bienfaisance, au moment de sa création, la propriété des biens qui lui avaient été attribués. Mais il y a eu conflit juridique, quand la commune a refusé de transférer au bureau de bienfaisance la propriété des biens attribués. Le Gouvernement a cru pouvoir, en autorisant la création de bureaux de bienfaisance, affecter en dotations à ces établissements la propriété des biens attribués à des communes, et décider que les titres de rente déjà immatriculés au nom de la commune le seraient désormais au nom du bureau de bienfaisance. Plusieurs communes ayant demandé au Conseil d'Etat l'annulation de cette disposition du décret créant leur bureau de bienfaisance, le Conseil d'Etat, par plusieurs arrêts, a fait droit à leur requête (3 avril 1914, 7 mars 1919, 28 novembre 1929), décidant que si le gouvernement peut transférer les revenus des biens en question au bureau de bienfaisance au moment de sa création, il ne peut nullement ordonner le transfert de la propriété sans le consentement de la commune.

II. ADMINISTRATION. Et maintenant à qui appartenait-il d'administrer ces biens? au bureau de bienfaisance bénéficiaire des revenus ou à la commune propriétaire?

La pratique administrative considère le bureau de bienfaisance comme usufruitier et lui attribue tous les droits de l'usufruitier : payer les impôts, faire exécuter les réparations, passer les baux; et la commune n'est que nu-propriétaire, n'ayant aucun droit à exercer, puisque l'usufruitier, le bureau de bienfaisance est, en principe, perpétuel. Situation juridique anormale, occasionnant des conflits entre bureaux de bienfaisance et municipalités à opinions politiques et religieuses différentes.

Actuellement, l'opinion de juristes éminents, basée sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, et qui depuis peu a été mise en pratique dans certaine commune, c'est que le bureau de bienfaisance n'est qu'un simple distributeur de revenus, et qu'il appartient à la commune d'administrer les biens qui lui sont attribués en pleine propriété par la loi du 13 avril 1908. Cette manière d'opérer, plus conforme à la législation et à la jurisprudence du Conseil d'Etat, a l'avantage d'éviter et a déjà évité des conflits politico-religieux en particulier par la location de presbytères ou de servitudes de presbytères dont les revenus forment la dotation du bureau de bienfaisance, mais dont la propriété est à la commune.

(Communication faite par M. l'abbé Boulineau à notre réunion du 25 août dernier).

LES SABLES D'OLONNE

Lettre remise à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, la formation d'une caisse de secours aux chômeurs de notre ville.

Considérant d'une part, le nombre croissant des chômeurs et d'autre part, l'insuffisance des secours qui leur sont alloués, nous estimons que de toute urgence en vue d'améliorer la situation critique des travailleurs en chômage.

Nous nous permettons de vous faire remarquer, Monsieur le Maire, que ce

n'est pas uniquement dans l'intérêt de nos syndicats, mais en vue de l'intérêt général des travailleurs Sablais, que nous faisons cette demande.

Nous aimons à croire que vous voudrez bien prendre notre demande en considération et qu'une réponse nous sera donnée sous peu.

Veillez, etc...

Cette lettre a été remise par une délégation de l'Union Sablaise composée des Présidents des Syndicats des employés, du bâtiment, des employés, et du Secrétaire administratif de l'Union locale. Cette démarche avait été décidée d'accord avec l'Union Régionale, en vue d'essayer d'atténuer les effets du chômage.

La réception par M. le maire fut cordiale. Après que la délégation lui eût dit le but de la visite, M. le maire expliqua combien était onéreux pour les municipalités le fonctionnement d'une caisse de chômage, et ce malgré les indemnités allouées par l'Etat; aussi la meilleure solution serait-elle de procurer du travail aux chômeurs. Pour Les Sables, la municipalité est en pourparlers pour des travaux importants qui occuperont tous les chômeurs Sablais pendant plusieurs mois.

La délégation se retira après avoir insisté pour que les travaux dont il est question soient, ouverts au plus tôt.

Ceci se passait voilà bientôt un mois. Depuis ce temps, il paraît que les travaux prévus ne commenceraient pas avant le début de 1935. Mais par contre, une caisse de secours aux chômeurs fonctionnerait sous peu.

Nous le souhaitons, car vraiment les bons de pain et de coke ne peuvent suffire aux chômeurs.

Et maintenant, sans prétendre que la démarche des Syndicats Sablais ait eu immédiatement un résultat merveilleux, elle aura tout de même prouvé qu'il n'y a pas aux Sables que les Communistes qui s'intéressent aux travailleurs. L'UNION LOCALE.

Caisse du Soldat

C'est désormais un fait : une caisse du soldat est formée aux Sables, et les jeunes gens qui partiront sous les drapeaux en mai prochain, comme ceux qui le feront plus tard, pourront bénéficier de cette caisse, à condition toutefois qu'ils en observent les statuts.

Les jeunes gens qui n'étaient pas à la réunion de la formation de cette caisse du soldat, pourront demander des explications à la permanence.

La promenade

Il est peut-être un peu tard pour en parler; en effet, voilà plus de deux mois qu'elle a lieu, et il n'en a pas été fait mention.

Pour quelques-uns cette promenade ne fut pas intéressante : il est vrai que ceux qui disent cela n'y étaient pas. Ils disent aussi que l'on ne peut pas appeler promenade, un voyage de 6 kilomètres, surtout en tramway :

Il est vrai que les organisateurs de cette promenade pensaient bien que tout le monde n'aurait pas été satisfait, mais il s'agissait de permettre à tous de pouvoir sans frais, profiter d'une sortie qui avait surtout pour but de grouper les syndiqués d'une façon familière.

Mais que les amateurs de grande randonnée se consolent en pensant que l'année prochaine, dès les premiers beaux jours, une grande promenade sera organisée, on parle déjà de la forêt de Mervent, ou de Noirmoutier.

Il est peut-être bon d'en parler déjà pour que chacun s'y prépare.

Quant à celle de cette année, nous sommes certains que les quelques syndiqués qui y ont pris part ne le regretteront pas, car ils se sont bien amusés. Même le voyage à l'aller, en « brouette », ne manque pas de charme, et la pêche « aux jambes », et le déjeuner à l'ombre des pins, et les jeux, tout cela agrémente d'un retour à pied de 6 kilomètres, ne constitue-t-il pas une bonne journée?

ANGERS Une belle Soirée

Le mardi 23 octobre, la salle de la rue du Vollier connaissait l'affluence des grands jours. Les syndiqués et les sympathisants étaient venus nombreux entendre Charlemagne Broutin, président de la Fédération Française de la Métallurgie.

Durant une heure et demie, l'assistance écouta, sans manifester aucune lassitude, les différents exposés de nos amis Bellevalière et Broutin et monta, par de fréquents applaudissements, sa satisfaction.

Le président de séance, après avoir signalé quelques interventions des syndicats chrétiens angevins, notamment dans le textile, et pour le maintien du repos hebdomadaire dominical des employés, ainsi que le respect, de la part d'employeurs peu scrupuleux, de conventions établies et signées par eux, donna la parole à notre ami Bellevalière, secrétaire de l'Union Régionale de l'Ouest, qui avait accompagné Broutin dans notre cité.

Bellevalière, dans un court exposé, démontre la nécessité du syndicat. Le travailleur isolé est impuissant à faire entendre sa voix pour défendre ses intérêts, surtout si son employeur c'est le capitaine d'industrie ou la société anonyme; tout seul, le travailleur est une unité, une petite unité perdue dans la masse; il est sans défense vis-à-vis de ceux qui disposent de la force, de l'argent et du temps. Et pourtant, le travailleur doit défendre ses intérêts et ceux de sa famille : c'est là un véritable devoir.

Un moyen est à sa disposition : c'est l'association professionnelle, le syndicat, c'est l'organe qui défendra ses droits, qui traitera d'égal à égal avec l'employeur, car le syndicat est une collectivité et une collectivité, on en tient compte.

Après quelques citations de passages des Encycliques et même d'Albert Thomas, qui montrent la force du syndicalisme chrétien, Bellevalière fait appel à tous pour répandre autour de nous notre doctrine de paix sociale.

Bougis remercie le secrétaire de l'Union Régionale des enseignements et directives qu'il vient de donner et l'assure que c'est toujours avec grand plaisir et profit que les Angevins le voient parmi eux.

CONFÉRENCE DE BROUTIN

Puis il présente Charlemagne Broutin, et dit la joie que tous éprouvent de saluer en lui l'un des militants les plus estimés de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Il montre les étapes parcourues par notre ami depuis la création de son premier Syndicat de la Métallurgie, jusqu'au jour où, après des semaines de fatigues et de batailles pour défendre le pain des travailleurs du Textile, Pie XI récompense tant de dévouement de l'intelligence à la cause du Travail, en faisant Broutin Chevalier de Saint-Groigoire.

Broutin dit son plaisir d'être venu à Angers, qu'il avait visité il y a une dizaine d'années. Il se défend d'être un orateur. Durant une heure, l'auditoire aura la preuve du contraire; et ce sera avec la science de l'historien et l'ardeur du militant parfait qu'il parlera de l'origine du groupement professionnel, de son évolution, du programme du Syndicalisme Chrétien.

Pour comprendre les événements dont nous sommes les témoins, dit-il, il faut remonter le cours des siècles; nous en découvrirons les causes.

Il fut une époque où travail et capital, animés d'un même esprit de justice et de charité, collaborèrent ensemble : c'est le Moyen-Age, que tous les primaires ignorants qualifient de période d'obscurantisme et de misères, opinion démentie par ceux qui ont approfondi l'étude de cette époque, laquelle est considérée par des non catholiques comme la plus favorable aux travailleurs. Mais, hélas! la charité et la solidarité firent place par la suite à un égoïsme réfléchi et à un exclusivisme méthodique.

Alors, l'édifice corporatif n'apparaît plus au XVIII^e siècle que sous la forme d'une Bastille où se retranche une oligarchie jalouse et avare de ses privilèges.

Sous la poussée de l'esprit révolutionnaire, c'est la suppression des Corporations, la défense faite aux travailleurs de se réunir pour la défense de leurs prétendus intérêts communs.

La Révolution ne distingua pas entre le rôle économique de la corporation et son rôle social, entre ceux de ses règlements qui constituaient des entraves à la liberté, et ceux qui protégeaient la faiblesse.

LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

Une grande transformation industrielle et commerciale se préparait, l'emploi des machines comme agents de la production allait ruiner le petit atelier et le petit commerce.

Les problèmes relatifs au travail devaient se poser sous des formes

nouvelles et avec une particulière acuité.

La loi ne protégea plus le travailleur, la liberté allait l'appuyer. On assiste à la journée de 12, 14, 16 heures de travail, à l'emploi des femmes. Comen ça ne suffit pas, c'est le tour des enfants de 10, 8 et 6 ans, comme à Sainte-Marie des Mines, c'est le paupérisme, la plaie du siècle dernier.

Les Réactions

Des voix catholiques s'élevèrent, dominant les intérêts capitalistes en concurrence : Manning, Merrilod, Ketteler, Villeneuve, Bargemont, de Mun, etc., pour réclamer l'intervention de l'Etat en faveur des travailleurs réduits au rôle d'esclaves.

C'est Montalembert qui, en 1841, obtient une loi de protection des femmes et des enfants dans les manufactures.

En 1891, l'Eglise, par la voix de Léon XIII, dans l'Encyclique « Rerum Novarum », véritable charte du travail chrétien, dénonçait avec vigueur les plaies du capitalisme, « l'état de misère imméritée » des travailleurs.

Les Associations Ouvrières

Les réactions ouvrières furent parfois violentes. C'est 1848, la Commune. 1871! Malgré la défense de se grouper pour défendre leurs intérêts, les travailleurs s'unissent, développent le mouvement, créent des syndicats, et la loi de 1884 ne fait que reconnaître un état de choses existant.

Evolution de l'idée Syndicale

Les premiers syndicats ouvriers qui s'étaient fondés avaient été caractérisés par l'influence des modérés : c'est la période de la coopération et d'institutions de prévoyance, période dite du Mutualisme.

En 1876 s'ouvre, pour le syndicalisme français la période politique : sous l'influence d'un intellectuel plus bourgeois qu'ouvrier, Jules Guesde, le syndicalisme, suivant l'expression du confédéré, « déraile sur la voie politique ».

De 1894 à 1919, c'est la période du syndicalisme nettement révolutionnaire. En 1894, au Congrès de Nantes, toujours sous l'influence d'intellectuels, en l'espèce un jeune avocat qui, depuis, fit son chemin, l'on adopta le principe de la grève générale : « second déraillement du syndicalisme ». C'est en 1895, au Congrès de Limoges, que fut votée la création d'une organisation « unitaire et collective », dite Confédération Générale du Travail.

Le confédéré rappelle quelques beaux faits révolutionnaires de la C. G. T. : Villeneuve, Draveil, les grèves du Nord, où le sang coula de part et d'autre.

Les Syndicats Chrétiens

Au lendemain du vote de la loi de 1884 sur les syndicats, des syndicats chrétiens se fondent dans différentes villes.

En 1887, c'est celui des Employés du Commerce et de l'Industrie à Paris; plus tard, ceux de l'Isère, de Lyon, etc., de la Métallurgie, du Textile.

La création, en 1919, de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens donnait ainsi une cohésion et une coordination de l'activité des Syndicats Chrétiens de notre pays.

L'orateur montre les progrès des Syndicats Chrétiens, de l'Union Régionale du Nord, fondée en 1920, et dont l'influence s'étend sur cinq départements. De 9 syndicats qu'elle groupait en 1920, elle passe à 115 en 1933, de 2 unions locales à 20 avec 3 unions départementales; en 1920, trois professions étaient atteintes : textile, cheminots, employés. Actuellement 115 syndicats atteignent 18 professions. Le nombre des propagandistes était en 1920 de 3; il est maintenant de 30. De 14 mandats de conseillers prud'hommes en 1926, il est présente-

ment de 37. Sans compter coopératives de production et de consommation, caisses de grèves, de crédit, etc.

Broutin cite encore et indique l'importance : cercle d'études, journées sociales, Ecole Normale Ouvrière qui dispensent les enseignements de sociologie, de science économique et la pratique syndicale.

Enfin, rapidement, il énumère le programme du syndicalisme chrétien : création d'un corps économique et d'un corps professionnel représentant les producteurs, chefs d'entreprises et les travailleurs, assurant l'organisation de la production. Les contrats collectifs. L'extension du droit syndical. Etablissement d'un maximum des salaires. Extension et amélioration des allocations familiales, en vue d'assurer le retour de la mère au foyer. Réduction des heures de travail avec maintien du niveau de la vie, etc.

Le confédéré termine en demandant que tous se fassent des propagandistes auprès de leurs camarades de travail, et fait un vibrant appel en faveur du syndicalisme chrétien qui, avec sa doctrine de justice et de fraternité, peut réaliser les transformations nécessaires pour obtenir la paix sociale.

Broutin fut longuement applaudi et le président, en remerciant le confédéré de son exposé si complet et si vivant, qui a vivement intéressé l'assistance, l'assure, que ses conseils ont été écoutés avec trop d'attention pour qu'ils ne soient pas mis en pratique; ce sera le meilleur moyen de bien remercier le propagandiste si dévoué qu'est Charlemagne Broutin.

Notre reconnaissance à Broutin et à Bellevalière qui, par leurs encouragements et leur zèle, aident les militants angevins à faire progresser le syndicalisme chrétien dans leur cité.

R. B.

A tous les Syndiqués

Réservez votre dimanche 25 novembre (après-midi), pour assister à notre fête syndicale, salle du Quinconce, où sera joué : « Le Foyer sans amour ». N'oubliez pas d'amener vos amis et aussi d'apporter des lots.

Le bénéfice de cette fête sera pour la propagande.

Une bonne nouvelle

Les syndiqués doivent s'entraider, le syndicat doit créer tous les services utiles. C'est pour réaliser ce but que des syndiqués, depuis quelque temps, font démarches sur démarches pour obtenir que des produits de très bonne qualité, à un prix inférieur, puissent être fournis aux syndiqués.

Que dès maintenant nos amis se préparent à recevoir une circulaire leur indiquant produits et prix, et leur demandant la quantité de marchandises qu'ils désirent. Ils feront œuvre de bons syndiqués et de solidarité.

SYNDICATS FEMININS

Cercles d'Etudes

Les cercles d'études ont, repris ainsi que nous l'avions annoncé, le mois dernier.

Nous faisons un nouvel appel pour que les auditrices soient plus nombreuses, les sujets sont très intéressants. Nous avons déjà traité les corporations, et la situation des travailleurs depuis la Révolution jus qu'en 1884.

Le prochain cercle d'études traitera de la « Question Syndicale ».

Journée d'étude trimestrielle

Le 21 octobre avait lieu la première journée trimestrielle d'études. Le matin furent donnés les rapports habituels d'Angers et de Saumur, Cholet était excusé.

L'après-midi, Mlle Mousmier nous



Un savon complet!
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

SAVON POUDDRE CROIX D'OR
À L'OXYGÈNE

DEMANDEZ UN BON DE PARTICIPATION A LA LOTERIE NATIONALE

COURS PIGIER
6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individual
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

PLACEMENT gratuit des ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ
COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, etc.,

POUR VOS ASSURANCES SOCIALES
adressez-vous à la

CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
10, Rue de Bel-Air, 10. -- NANTES

LA MAISON ROCHET
ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
- AU 32 DE LA MEME RUE -
LOCATION DE LITS MECANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance

PATRON

Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES

Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

VINS MOUSSEUX EXTRA
pour familles, tombolas, kermesses

5 fr. 75 LA BOUTEILLE
Réduction 10 % par 100 bouteilles

S'adresser au bureau du journal, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, qui transmettra (timbre pour réponse)

GRAINETERIE

A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES

FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES

Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie

Ancienne Maison JAHIER

COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché

Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également

ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{les} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie

entièrement modernisé, est le plus réputé

MARIAGES SORTIES D'EGLISE, BANQUETS, etc...

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU & PAVAGEAU

Téléphone : 130.53

4, Place du Martray --- NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS

BALADEUSES ET BABROUETS

Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie

Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS

Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN

Entrepreneur

49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCCESEUR

7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907

Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle. - Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fourniss^{eur} d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Imbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres plastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique

Fournitures générales : encres, ampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage

Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{me} opérat. de Banque et de Bourse

lit un récit très agréable et très documenté de la Semaine Sociale de Nice, et Mlle Démortier apprit à beaucoup d'auditrices ce que fut Mussolini jusqu'au moment de la révolution fasciste. Journée intéressante et instructive que nous désirerions voir suivre par un plus grand nombre de syndiqués.

SAUMUR

SYNDICAT DE LA METALLURGIE
Assemblée générale

L'Assemblée générale trimestrielle du Syndicat de la Métallurgie aura lieu le samedi 1er décembre à 20 h. 30, au siège social, 6, rue Lecocq, sous la présidence d'un délégué de l'Union Régionale. Il sera question d'un projet de convention collective que notre Syndicat tenterait de passer avec le Syndicat patronal de la bijouterie régionale. Cette réunion intéressera tous les ouvriers de la Métallurgie qui se feront un devoir d'y assister.

La Saint-Eloi

Le Syndicat de la Métallurgie fêtera son patron Saint Eloi, le dimanche 2 décembre. Le programme de cette fête n'est pas encore définitivement arrêté, mais il est fort question d'un concert et d'un banquet. Que chacun se réserve donc pour ces journées des 1er et 2 décembre.

Paiement des cotisations et collecte en faveur de la C. F. T. C.

Un de nos camarades passera à domicile dans le courant du mois pour percevoir les cotisations de nos adhérents ainsi que leur participation à la souscription en faveur de la Caisse de propagande de la C.F.T.C.

Caisse de chômage

Le Secrétaire rappelle que nos camarades sans travail par suite de chômage, doivent se présenter chez lui le plus tôt possible pour remplir les conditions lui permettant de toucher l'indemnité fixée à 5 francs par jour.

SYNDICAT DU LIVRE

Démission du Président

Louis Blanchard, président de notre Syndicat, a du quitter notre ville pour la banlieue parisienne où l'attendent de nouvelles charges familiales que notre camarade a acceptées de par son bon cœur. Qu'il nous soit permis de remercier Blanchard pour tout ce qu'il a fait pour le Syndicat, de lui souhaiter santé et travail, tout en espérant de le voir continuer dans la capitale, sa bonne activité sociale et syndicale.

Congrès fédéral

Le Bureau de la 64^e section avait délégué le camarade Guioiteau, en remplacement de Blanchard, pour représenter notre syndicat les 20 et 21 octobre dernier, au Congrès fédéral de Paris. Guioiteau est revenu enchanté, tant de son voyage, que des enseignements qu'il y a reçus et nous donnera un compte-rendu de ce Congrès à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu dans le courant du mois.

Faisons nos poches

Suivant la démarche formulée par le bureau fédéral, le trésorier de notre Syndicat demandera à chacun sa participation à la souscription en faveur de la C.F.T.C.

Patronage de la Visitation

Une réunion de propagande syndicale aura lieu le jeudi 22 courant, à 20 h. 30, au patronage de la Visitation, 16, rue Waldeck-Rousseau. Tous nos camarades s'intéressant au Syndicalisme Chrétien y sont cordialement invités.

Ayons confiance... et Travaillons

Quelques-uns de nos camarades se désintéressent de notre syndicat. On dirait qu'ils ont honte ou bien qu'ils manquent de confiance en notre organisation.

Avoir honte de la doctrine sociale catholique, ce n'est vraiment pas la connaître ! En effet, quoi de plus beau que des enseignements qui dictent à chacun ses devoirs et ses droits pour donner à tous le bonheur dans la paix, la justice et la fraternité.

Je crois plutôt que nos camarades manquent de confiance. Si c'est là le motif de leur désintéressement, il n'en tient qu'à eux. Car, je ne crois pas que nos camarades aient à se plaindre de l'activité de la C.F.T.C., ni de la Fédération, ni de l'Union Régionale ; c'est donc seulement l'activité de l'Union Locale et du Syndicat lui-même qui ne satisfait pas nos adhérents. Ils ont entièrement raison.

Mais, à cela, je me permettrai quelques petites observations : combien de nos camarades ont rempli leur premier devoir qui consiste à payer régulièrement ses cotisations, seule ressource de notre caisse syndicale ; combien ont fait connaître notre Syndicat à leurs camarades d'atelier et à leurs voisins ; et aussi, combien ont travaillé, se sont dévoués pour le Syndicat ? Hélas, trop peu nombreux sont ceux qui ont rempli ces conditions.

Il n'est alors pas étonnant de constater que notre Syndicat est sans activité et ceci au grand désavantage de ses adhérents.

Si donc, vous voulez défendre consciemment vos droits, si vous voulez lutter contre le chômage, si vous voulez faire baisser le coût de la vie, remplissez vos devoirs syndicaux, ayez confiance... et travaillez.

J. D.

TRELAZE

Notre action dans les Chantiers

A la suite du mouvement qui eut lieu au chantier de l'Hermitage, certains camarades d'organisations adverses, et même des inorganisés, prétendaient que nous n'avions pas mis assez d'empressement à déclencher un mouvement de grève de grande envergure.

Nous ne voulons nullement savoir quelles intentions ils mettent dans cette réflexion ; bien simplement, nous leur disons ceci : que déclencher une grève est à la portée du premier imbécile venu, mais savoir quelles en seraient les suites, c'est une autre affaire.

Notre organisation n'entreprend jamais un mouvement avant que les conditions suivantes n'aient été remplies :

Que la revendication soit juste, que le moment soit opportun et que tous les moyens de conciliation aient été au préalable employés.

Et, en la matière, nous n'avons pas besoin des conseils de n'importe qui.

En la circonstance, nos amis ont fait tout leur devoir. La critique est aisée et ne vient que de la part de ceux qui ne font rien.

J. D. JEAN-PIERRE.

Serrons-nous les coudes

Un de nos camarades nous signale le fait suivant :

Quelques mineurs sont à l'attente pour descendre. Certains d'entre eux plaisantaient en racontant à un gamin de 17 ans des scènes de débâche.

Un de nos syndiqués, accroupi non loin de là, et qui avait saisi des bouts de phrases, interpelle le jeune mineur en lui disant :

— Envoie-le au diable, si ces gens-là ne savent te raconter que des crâpuleries. Viens près de moi, nous parlerons d'autre chose.

Ne pensez-vous pas que si beaucoup d'entre vous imitaient le geste de notre camarade mineur, il y aurait bien vite plus de respect et de dignité dans les milieux ouvriers ?

Courage ! N'ayons jamais peur d'intervenir fièrement.

En empêchant nos camarades de débiter des crâpuleries, nous leur rendrons service et nous rendrons aussi les usines et les ateliers propres, et plus dignes les jeunes filles, les jeunes gens, les hommes qui doivent y travailler.

Un Ouvrier.

COMMENT SE CHAUFFER

Maintenant que l'antique cheminée, dont la chaleur, mal utilisée n'arrivait qu'à augmenter de quelques degrés la température de la grande pièce de famille, a été remplacée par des appareils très perfectionnés, trois préoccupations principales dominent la question du chauffage :

- 1° Les exigences du bien-être ;
- 2° L'économie de la solution adoptée ;
- 3° Les prescriptions de l'hygiène.

Si l'on considère que 7 mois par an, le chauffage est un élément indispensable de confort, on comprendra tout l'intérêt que cette question peut présenter.

Poêles, calorifères, chauffage par la vapeur et par l'eau chaude, sont capables de nous donner la température qui correspond à nos besoins physiologiques en même temps qu'à nos désirs de confort, tout en restant dans la limite des budgets les plus modestes. C'est un fait, le charbon est la source de chaleur la plus économique. Mais les appareils de chauffage ne donnent leur rendement maximum que s'ils utilisent les charbons appropriés à leur construction.

Les meilleurs charbons peuvent ne donner que de médiocres résultats s'ils sont employés dans des appareils qui ne sont pas construits pour eux. D'autre part, il ne suffit pas d'avoir judicieusement choisi son combustible pour savoir se chauffer, il faut également veiller avec soin à la bonne marche de son appareil.

A titre indicatif, les températures à obtenir sont généralement :

- 13 à 14° dans les escaliers, antichambres, vestibules.
- 17 à 18° dans les chambres à coucher.
- 19 à 20° dans les salles de spectacle où l'on est généralement moins couvert.

Un bon chauffage d'appartement ou de maison est celui qui, étant donné une source de calories mise à la disposition de cet appartement ou de cette maison, les y répartit en tous points, au gré des habitants.

L'installation devra être parfaite puisqu'elle devra être supportée pendant de longues années.

La puissance calorifique d'un combustible n'est bien utilisée que si la combustion est complète, c'est-à-dire si tout le carbone est transformé en acide carbonique (CO₂). Un kilo de carbone brûlant en acide carbonique dégage 8377 calories ; à l'état d'oxyde de carbone le chiffre est réduit à 2.500 d'où une perte de 6.037 calories, soit 70 %. Une déperdition possible aussi considérable que dans la plupart des cas à la connaissance de la conduite de son feu à l'emploi d'un charbon mal approprié à l'appareil, valait la peine qu'on instruisit le consommateur.

C'est pourquoi la Cie Blanzay-Ouest mettrait la première, il y a deux ans, à la disposition de la clientèle, son service de documentation, qui va chaque fois sur place donner ses avis.

Nombreux sont les consommateurs qui se félicitent de l'avoir utilisé.

Pourquoi, en effet, ne pas profiter d'un conseil qui peut souvent éviter une dépense inutile et toujours assurer un chauffage agréable, quand on a par ailleurs la certitude d'être bien servi ?

Chacun son métier n'est-ce pas ?

LE BOULET BARRE AUX EXTREMITES

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !

FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE

SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE

Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN

19, rue du Palais, ST-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN FRERES

Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements

20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET

R. HELOCO

5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

MESSAGERIES DE L'OUEST
Qual de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14

Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin

Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Palmbeuf et Saint-Nazaire

Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Palmbeuf à Donges et Saint-Nazaire à Muidin

Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS

Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS

Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. - ENTREE LIBRE

LE BOULET BARRE AUX EXTREMITES

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !

FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE

SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE

Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN

19, rue du Palais, ST-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN FRERES

Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements

20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET

R. HELOCO

5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

VISITEZ A NANTES DECRETE LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS